

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1006 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

Démocratie à reculons

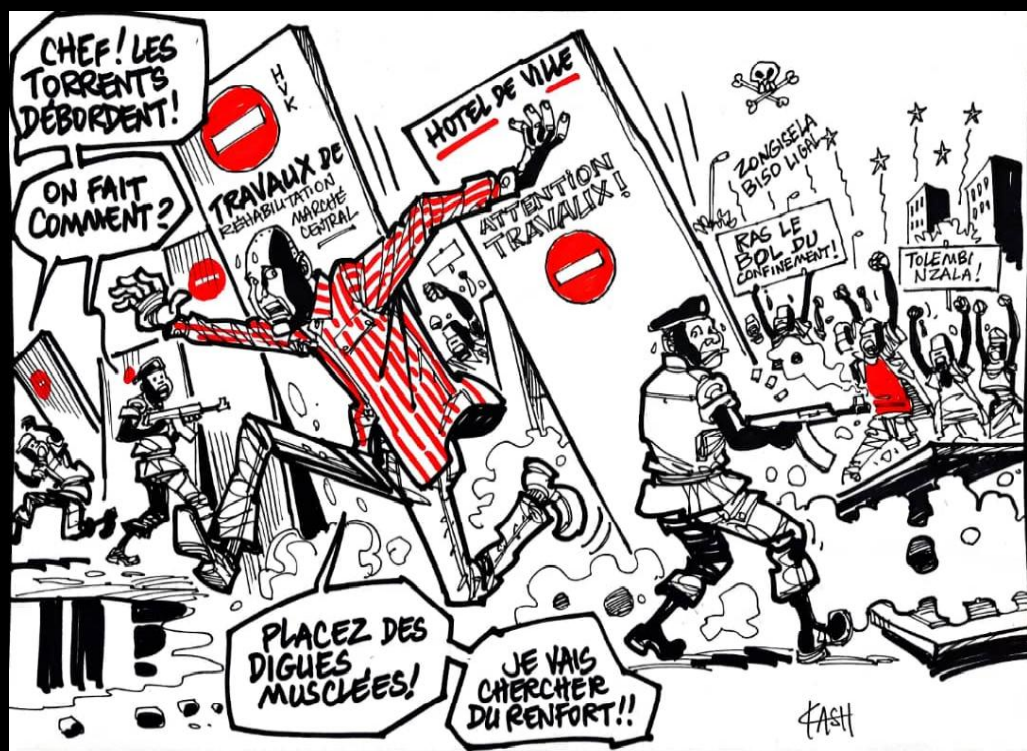
CENI : le FCC veut le statu quo !

(Lire en page 12)

Chaude alerte

(Lire en page 12)

Kinshasa : Explosion en l'air !



Les assistants impayés depuis des lustres

(Lire en page 7)

Détournement silencieux à l'Assemblée nationale ?

Marie-Josée Mengi aux arrêts (Lire en page 3)

Amida Shatur
Kamerhe dans de
mauvais draps



BURUNDI

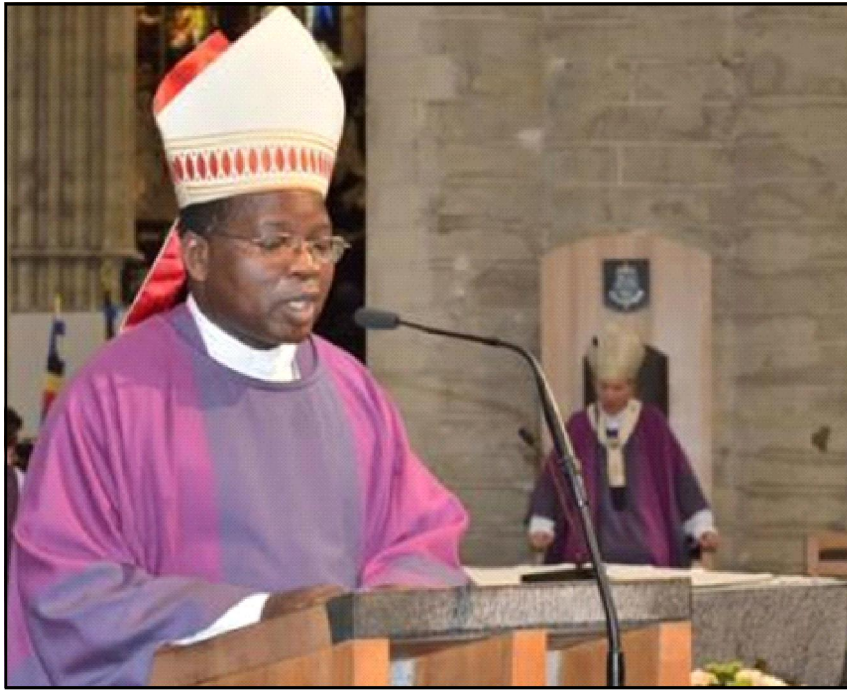
(Lire en page 9)

Pierre Nkurunziza
succombe à une
crise cardiaque



Guerre des six jours

Mgr Marcel Utembi demande le dédommagement des victimes



L'Église de Kisangani, dans le nord de RD-Congo, a célébré le 20e anniversaire de la Guerre des six jours, des affrontements meurtriers entre les armées ougandaise et rwandaise à Kisangani du 5 au 10 juin 2000.

À cette occasion, Mgr Marcel Utembi, archevêque de Kisangani et président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) a attiré l'attention sur les victimes abandonnées à leur sort.

En 2000, alors qu'une partie de la RD-Congo était occupée par des rébellions soutenues par des pays étrangers, les armées rwandaise et ougandaise se sont affrontées dans la ville de Kisangani, dans le nord faisant de nombreux morts et déplacés.

Vingt ans plus tard, Mgr Marcel Utembi, archevêque de Kisangani et président de la conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) a rendu hommage aux victimes dans une déclaration publiée le 5 juin. « La plaie causée par cette tragé-

die reste encore fraîche et ouverte. Vingt ans après, Kisangani inconsolable, continue à pleurer ses morts? », a-t-il fait remarquer avant de déplorer le sort des victimes de cette tuerie.

« Notre plus grande peine est de voir aujourd'hui que les victimes de cette guerre sont abandonnées à leur triste sort, se désolé-

t-il. Une représentation se trouvant à Kinsasa, abandonnée, n'est pas écoutée par les autorités qui lui claquent la porte ».

Dédommagement

Interpellant les autorités, Mgr Utembi leur a réclamé le dédommagement de toutes les personnes et institutions qui ont perdu leurs biens et leurs biens. L'Église a, elle-même, payé un lourd tribut dans cette guerre, a-t-il également rappelé : « ses fidèles sauvagement abattus et grièvement blessés, bon nombre de ses biens meubles et immeubles ont été touchés par les obus lancés par les deux camps, entre autres la cathédrale Notre Dame du Très Saint Rosaire touchée au niveau de la toiture et du pavement; le collège Maele; le château d'eau et la chapelle du Grand séminaire philosophat Saint Augustin; la Maison Deo Soli des prêtres Montfortains pour ne citer que ceux-là ».

Lucie Sarr
La Croix Africa

Procès experts de l'ONU à Kananga

Le cri d'une maman : « Je veux savoir où mon fils a été enterré pour faire le deuil »

Un peu plus de trois ans depuis la disparition de leurs proches qui accompagnaient les deux experts de l'ONU tués en mars 2017 au Kasai, les familles des accompagnateurs congolais de Zaida Catalan et Michael Sharp demandent à la justice de faire toute la lumière sur cette affaire.

Sur les quatre accompagnateurs, trois ont été identifiés: Betu Tshintela, Isaac Kabuayi et Pascal Nzala.

Dans un entretien accordé lundi 8 juin à Radio Okapi, la mère de ce dernier qui est l'un des motards qui transportaient Zaida Catalan et Michael Sharp vers Bunkonde. Voyage dont ils ne sont jamais revenus.

Madame Germaine Namwezi relate n'avoir appris le départ de son fils vers Bunkonde qu'à son retour du culte matinal de ce dimanche 12 mars 2017. Elle ne l'a plus revu. « Je veux savoir où mon fils a été enterré pour faire le deuil », fait savoir la dame.

Les quatre accompagnateurs sont portés disparus. En mai 2018, des restes humains avaient été déterrés près de la localité où les deux experts de l'ONU avaient été tués.

Des échantillons ont été envoyés en laboratoire pour identifier les corps et déterminer s'il s'agit bien des restes des accompagnateurs congolais.

La mère de Pascal Nzala révèle avoir été invité à l'auditorat militaire à Kananga pour un prélèvement de salive. Mais depuis, elle n'a reçu aucune suite. « Après sa disparition, nous avons vu des blancs passer ici à la maison prendre certains de ses effets, notamment la brosse à dent et habits, promettant de revenir. [...] Les personnes qui ont confirmé avoir commis cet acte ont amené les équipes sur le lieu du crime et ils ont déterré les os. J'ai même été invité à l'auditorat où ma

salive a été prélevée. Mais cela fait maintenant trois ans » que je n'ai pas de nouvelle, explique la dame.

Le sort des proches

Les familles de Betu Tshintela, Isaac Kabuayi et Pascal Nzala ont contacté un cabinet d'avocats à Kananga qui suit pour elles cette affaire.

« Nous attendons du Parquet qu'il nous dise si effectivement ces corps exhumés n'étaient pas ceux des accompagnateurs », explique Me Jacques Nkole.

Pour l'avocat, c'est seulement après que le Parquet aura donné les résultats des tests réalisés en laboratoire que les familles pourront déterminer la démarche qu'elles vont entreprendre pour la suite de cette affaire.

Dans l'hypothèse où les restes des corps déterrés en 2018 ne seraient pas ceux des accompagnateurs congolais, « nous sommes en mesure de mettre en branle un autre mécanisme prévu notamment par le code de la famille pour presumer le décès parce que la circonstance de disparition des infortunés nous fait déjà penser au décès », fait savoir Me Jacques Nkole, avant de poursuivre : « Comme vous le savez, le code de la famille prévoit que la disparition dans ces circonstances dès lors qu'on n'a plus de nouvelles de ces infortunés endéans autant de jours, on peut déjà devant le juge naturel, compétent obtenir le jugement déclaratif de décès. Et par conséquent, ce jugement-là peut nous permettre d'avancer avec la procédure ».

« Mais on ne peut pas y aller avec le mécanisme prévu par le code de la famille dès lors que l'on n'a pas encore reçu une décision définitive devant le Parquet qui a en charge le dossier », conclut l'avocat.

Avec RO

L'approbation ou le désaveu du président de la République requis

La ministre Marie Tumba sollicite six mois de prolongement du contrat de passeports avec Semlex

La ministre des Affaires étrangères, Marie Tumba Nzenza, a adressé une correspondance au président de la République, Félix Tshisekedi, pour solliciter « un arrangement spécifique transitoire ne dépassant pas six mois » du Contrat de la fourniture des passeports biométriques entre la RDC et la firme Belge Semlex qui arrive à échéance, après cinq ans de mise en œuvre, ce 11 juin 2020.

« Ce contrat avait prévu qu'à son expiration, le consortium transfère à l'État Congolais l'infrastructure, le savoir-faire et les données techniques d'une part et d'autre part, assure la formation et la mise à niveau du personnel lis à sa disposition. Malheureusement, certaines contraintes ont empêché l'exécution de quelques obligations du contrat, situation qui risque de mettre à mal la continuité de la production des passeports biométriques par l'État Congolais. Voilà pourquoi le gou-



vernement de la RDC estime à travers ma voix, qu'un arrangement spécifique transitoire ne dépassant pas six (6) mois soit conclu », écrit Marie Tumba Nzenza au chef de l'État.

Le président de la République devrait répondre à cette lettre au plus tard le 5 juin pour permettre à l'équipe des négociateurs Congolais de faire la

proposition de la RDC le lundi 8 juin à Semlex. A ce stade, DESKECOM ne peut pas dire si la réunion de lundi 8 juin a eu lieu.

Depuis le 1er juin 2020 des né-

gociations sont en cours entre la RDC et le Consortium des sociétés du Groupe Semlex, aux fins de « procéder à l'état de lieux de l'ensemble du système dans le cadre du contrat qui lie les deux parties et arrêter les dispositions transitoires avant la fin dudit contrat qui interviendra le 11 juin 2020.

Amédée Mwarabu

Marie-Josée Mengi aux arrêts

Amida Shatur Kamerhe dans de mauvais draps

Elle était recherchée par la justice congolaise, avant de se présenter librement au Parquet de Matete, accompagnée par son avocat. Marie-Josée Mengi n'en sortira pas libre. Le Parquet a placé cette collaboratrice de l'épouse de Vital Kamerhe en détention provisoire. L'information a été confirmée par son avocat, Me Francis Kalombo.

Marie-Josée a été citée à la barre par Madame Amida Kamerhe, lors de l'audience du 04 juin. L'épouse du prévenu Vital Kamerhe, intervenant comme renseignante, a été accusée, comme son assistante, d'avoir dissimulé des fonds liés au marché des maisons préfabriquées. D'après l'avocat de la République Me Coco Kayudi, Mengi Kandundu Marie-Josée a versé une somme importante dans le compte de l'épouse de Vital



Kamerhe. Ainsi, le Procureur Général a instruit tous les services de la conduire au Parquet près la Cour de Matete dès son arrestation et son audition. Selon nos informations, Mme Mengi est placée en

détention provisoire, elle est soupçonnée d'avoir « détourné des deniers ». Le Parquet a ordonné la perquisition de son domicile à Kinshasa, dans la commune de Limete.

Politico.cd/LR

L'ambassadeur de Tunisie pour l'extraction du gaz méthane du lac Kivu

L'ambassadeur de Tunisie en RDC, Bouzekri Rmili a plaidé pour une relance du projet d'extraction du gaz méthane du lac Kivu, est de la RDC, qu'une société tunisienne avait remporté le marché après des appels d'offres depuis 2013.

Le diplomate s'exprimait ainsi dans une interview à l'ACP à l'embarquement des ressortissants tunisiens vers leur pays mardi à l'aéroport international de Ndjili. Ce projet d'un montant de 163 USD, concerne le développement durable pour la région et protéger les populations des explosions des gaz ainsi que de son exploitation propre.

«Jusqu'à maintenant les choses traînent non pas à cause de la patrie tunisienne qui a rempli toutes les conditions requises», a déploré le diplomate qui a évoqué le dossier de la même société PPM (Raffinerie, rétablissement, réaménagement et rénovation d'une raffinerie) et création d'une autre raffinerie.

Il a sollicité pour ce faire l'implication des deux chefs d'État pour débloquent ce projet, proposant par la même occasion une visite du Président Félix Antoine Tshisekedi en Tunisie et celle du Président tunisien en RDC. «J'espère qu'après cette pandémie du Covid19 organiser la visite du Président Tshisekedi en Tunisie et celle de son frère tunisien à Kinshasa parce que persuadé qu'avec les deux visites d'État, les choses vont se débloquent et grâce à cet amour entre les deux peuples, on fera des miracles», a soutenu le diplomate tunisien.

Le niveau de relations pas encore à la hauteur du potentiel des deux pays

Les relations entre la RDC et la Tunisie ne sont pas encore à la hauteur des potentialités de deux pays, a reconnu le diplomate, affirmant que les deux pays frères, partageant une histoire commune et



un avenir commun, ont intérêt à développer davantage des relations bilatérales dans tous les domaines et non seulement l'enseignement.

Dans ce dernier volet, la Tunisie accorde à la RDC une cinquantaine de bourses pour la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, notant que quelque 3000 jeunes étudiants dans les universités tunisiennes.

L'ambassadeur a effectué le déplacement de l'aéroport de Ndjili pour assister au départ ressortissant tunisien bloqué en RDC et à l'arrivée de 15 ressortissants congolais en confinement en Tunisie pour cause du Covid19.

«C'est un plaisir et un honneur pour nous en tant qu'ambassadeur d'avoir contribué au rapatriement de frères et sœurs de la RDC qui étaient bloqués en Tunisie», saluant les relations stratégiques entre les deux pays, tout en rappellant de la visite en RDC, ex-Zaire, du feu Président tunisien Habib Bourguiba, un ami intime au feu Maréchal Mobutu.

Par ailleurs, Charles Muanda, chef des travaux à l'INBTP, a salué l'implication du gouvernement dans le rapatriement des Congolais confinés en Tunisie où il a fait plus de six mois pour des recherches dans les domaines de l'hydraulique et de l'environnement pour un doctorat.

ACP

Les partenaires de la RDC

Le commissaire européen séjourne à Goma

Le commissaire européen en charge des crises Janez Lenarcic a quitté Kinshasa mardi matin à destination de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu pour une mission humanitaire à bord d'un vol de la MONUSCO.

Accompagné du ministre français des affaires étrangè-



Philippe Goffin de retour à Bruxelles



Le ministre belge des affaires étrangères et de la Défense Philippe Goffin est rentré lundi soir à Bruxelles au terme d'un bref séjour à Kinshasa.

Le chef de la diplomatie belge et son homologue français Jean-Yves Le Drian ainsi que le commissaire européen Janez Lenarcic étaient porteurs d'une aide humanitaire à la RDC confrontée actuellement à des épidémies dont celles du Covid19, d'Ebola et du paludisme.

Laeronef belge de Brussels Airlines qui a transporté la délégation européenne vers Kinshasa, a ramené de la capitale congolaise 133 passagers comprenant des ressortissants européens et des Congolais résidents en Europe.

Mr Goffin se montre optimiste quant aux perspectives d'avenir dans les relations entre la RDC et la Belgique. «Nos relations s'inscrivent dans la durée malgré les hauts et les bas. Cette année marque le 60e anniversaire de l'indépendance. J'ai conscience qu'il s'agit d'une date marquante pour la RDC mais aussi pour nos relations. Le travail sur notre mémoire commune doit se poursuivre et s'approfondir, en toute objectivité et dans le respect mutuel. Ce 60e anniversaire nous donne l'occasion de nous porter vers l'avenir aussi. Je suis dès lors convaincu que les relations belgo-congolaises et les liens privilégiés existants entre les belges et les Congolais seront consolidés et continueront à s'approfondir dans les mois et les années à venir», a-t-il confié à Adiac-Congo au cours d'une interview

ACP et Adiac

Procès 100 jours

A Kinshasa, Jean-Yves Le Drian salue les «progrès» dans la transition en cours

«L'Afrique reste une priorité pour l'Union européenne (UE)» a déclaré Janez Lenarcic, le Commissaire en charge de la Gestion des crises, lundi à Kinshasa, où Jean-Yves Le Drian, le ministre français des Affaires étrangères, a aussi salué des «progrès» dans la transition en cours en République démocratique du Congo. Janez Lenarcic et Jean-Yves Le Drian, ainsi que le ministre belge des Affaires étrangères Philippe Goffin, ont effectué ce déplacement d'une journée dans la capitale congolaise pour le lancement d'un «pont aérien» de l'UE vers la RDC. Ils ont voyagé au départ de Bruxelles dans un avion transportant médicaments et matériel médical, ainsi que des membres d'ONG humanitaires, malgré la fermeture des frontières en raison de la pandémie de nouveau coronavirus. Le commissaire européen et le ministre français doivent poursuivre l'opération mardi pendant trois heures à Goma (Est), après avoir rencontré le président Félix Tshisekedi avec leur collègue belge qui rentre en Europe dès lundi soir. «L'Union européenne reste le premier partenaire de l'Afrique», a ajouté le Commissaire européen en rappelant que Bruxelles avait annoncé au total 3,25 milliards d'euros pour aider le continent



face au coronavirus. «L'évolution de la pandémie en Afrique sera déterminante pour (...) arrêter la propagation du virus», a-t-il ajouté. A travers ce «pont aérien», le ministre français a salué «le multilatéralisme par la preuve et par l'action».

Jean-Yves Le Drian s'était déjà rendu à Kinshasa le 20 mai 2019, près de quatre mois après l'investiture de Félix Tshisekedi. Au lendemain de la publication des résultats, le ministre français avait déclenché une polémique en évoquant «une espèce de compromis à l'africaine», après avoir fait part de ses doutes sur l'issue de l'élection. «J'ai eu le sentiment de progrès», a-t-il commenté lundi, en évoquant entre autres une commission pour préparer les élections de 2023, «pour que la

transition pacifique puisse se traduire aussi par une transition pacifique et démocratique». «On est loin du compte encore, mais ça avance», a-t-il ajouté, citant encore l'école gratuite et le projet de couverture santé, «des initiatives fortes». «Sur la sécurisation, il y a toujours des difficultés dans l'Est, elles ne sont pas nouvelles», a-t-il répondu, interrogé sur les 1300 personnes massacrées dans l'Est en quelques mois d'après l'ONU. Il a plaidé pour un «dialogue clair et ferme» avec les pays voisins (Ouganda, Rwanda). «La France est prête à s'associer à ce dialogue». Ce vol est le premier sur trois vols prévus pour acheminer 40 tonnes de fret composé de «matériels médical et humanitaire» vers la RDC.

Jeuneafrique.cd/LR

Bureau de l'Assemblée nationale

Patricia Nseyi Mulela pour remplacer Kabund



L'UDPS a enfin une candidate au remplacement de Jean-Marc Kabund au poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale. Elle s'appelle. Élu de Likasi, dans le Haut-Katanga, elle est une jeune avocate qui milite dans l'UDPS depuis des années. Secrétaire nationale à la solidarité et à l'action humanitaire, elle est présentée comme la candidate du consensus désignée par le président Félix Tshisekedi lui-même. Désignée lundi 8 juin parmi les seize candidats qui se sont manifestés, cette juriste de formation a effectué des stages aux Écoles nationales d'administration de Paris et du Québec. Selon nos sources, les députés nationaux UDPS lui ont demandé eux-mêmes dimanche de choisir parmi les seize candidats qui ont affiché leurs ambitions au poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale. Et, selon une source interne au parti présidentiel le chef de l'État a reçu les deux tendances rivales qui se disputaient la direction du parti. À cette réunion, explique un participant, Jean-Marc Kabund a brillé par son absence, lui qui avait juré de récupérer coûte que coûte son poste par voie de justice, menaçant de sanction tout député UDPS qui oserait postuler à son remplacement. C'était sans compter avec le président Tshisekedi qui vient de dire non à la politique de la chaise vide, déclare satisfait un député UDPS. Patricia Nseyi présentée au dernier moment est finalement seule dans la course pour un vote qui aura lieu vendredi. A signaler que le Président de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), Jean Marc Kabund n'a pas pris part à la réunion qui a abouti à la désignation de Patricia Nseyi Mulela comme candidate au

poste de 1er Vice-présidente de l'Assemblée nationale. Pourtant convoqué formellement par l'autorité morale du parti, le Président de la République, Félix Tshisekedi Tshilombo, il a brillé par son absence, prétextant d'être malade. Sa descente aux enfers s'opère à la vitesse de sa spectaculaire ascension politique. Celui qui avait été nommé Secrétaire Général de l'UDPS par feu Étienne Tshisekedi au moment où il ne connaissait pas encore situer la 10ème rue Limete enchaîne les humiliations.

Après avoir été destitué du poste de 1er Vice-président de l'Assemblée nationale, il comptait sur le Secrétaire Général du parti, Augustin Kabuya, pour appliquer la politique de la chaise vide. Ce dernier avait d'ailleurs annoncé, dans un communiqué, que l'UDPS n'allait pas présenter de candidats à ce poste. Malheureusement, c'était sans compter sur la détermination du Chef de l'État à poursuivre son alliance avec le Front Commun pour le Congo (FCC).

Pour ce faire, Félix Tshisekedi a tourné la page Kabund au bureau de l'Assemblée nationale en portant son choix sur l'élue de Likasi, Patricia Nseyi Mulela. Il avait annoncé ce choix en exclusivité aux principaux dirigeants du parti dont Victor Wakenda, Jacquemain Shabani et Augustin Kabuya, respectivement Président de la Convention démocratique du parti(CDP), président de la Commission électorale permanente(CEP) et Secrétaire Général, qu'il avait réunis à la Cité de l'Union Africaine. En mauvais perdant, Jean Marc Kabund a boudé cette rencontre, rajoutant de facto une farde de plus sur son ardoise des soucis déjà bien garnie.

Louis-Paul Eyenga

Tribunal de commerce à Kinshasa

«Passeport Gate» : L'affaire renvoyée à 2 semaines

Le procès de 23 citoyens du mouvement «Congo n'est pas à vendre» contre l'Etat congolais et la société SEMLEX, qui fabrique les passeports biométriques congolais, s'est ouvert ce mardi 9 juin devant le Tribunal de commerce à Kinshasa. Les 23 détenteurs des passeports congolais estiment qu'il y a eu beaucoup d'opacité dans le contrat que la RDC a signé avec SEMLEX et que ce document coûte trop cher.

L'affaire du «Passeport Gate» a été initiée par 23 détenteurs de passeport congolais qui ont assigné devant le Tribunal de commerce de Kinshasa l'Etat congolais, l'Autorité de Régulation des Marchés publics et la Société Locosem Sarl, filiale du consortium Semlex, car ils considéraient que «le marché conclu en juin 2015 pour la production des passeports biométriques congolais par Semlex Europe était illicite, au détriment du peuple congolais.»

En effet, le 11 juin 2015, les deux parties avaient signé un contrat de cinq ans pour une production de 1 850 000 passeports biométriques en mode Buld Operate and Transfert (BOT).

A ce jour, les statistiques du ministère des Affaires étrangères indiquent que le prestataire n'a

produit que 693 000 et devait encore en ajouter 1 157 000 autres. Le régime actuel au pouvoir depuis début 2019 a déjà fait savoir sa volonté de ne pas renouveler ledit contrat.

Signalons que le prix du passeport a été fixé à 120 USD brut, au début du Contrat, intégrant ainsi le transport des passeports (dans les régions et vers les ambassades), le formulaire sécurisé et les frais bancaires. Le Trésor public ne bénéficie que 65 USD du montant perçu pour chaque passeport. Une clé de répartition modifiée quelques temps après, ramenant le montant à 108 USD pour Semlex Europe et 77 USD pour l'Etat congolais.

Selon les estimations de la Campagne «le Congo n'est pas à vendre», avec plus de 600 000 passeports vendus depuis l'entrée en vigueur du contrat Semlex, la société pourrait avoir encaissé plus de 36 millions de dollars américains à ce jour.

Pour Jean Claude Mputu, l'un des initiateurs de la campagne le «Congo n'est pas à vendre» dont les membres ont porté plainte dans cette affaire de passeports, la justice doit trancher pour que les Congolais rentrent dans leurs droits.

L'heure est à l'attente de la

publication des résultats de l'évaluation de l'exécution du contrat entre les deux parties. Cette dernière leur permettrait notamment de connaître quelle a été la hauteur du financement réellement investi et celui-ci a-t-il effectivement assuré le retour sur investissement ?

A noter que, bien que l'État congolais ait fait savoir qu'il n'allait pas renouveler le contrat avec SEMLEX, le mercredi 3 juin, à 8 jours de l'expiration du contrat, la RDC, par la ministre des Affaires Etrangères Marie Tumba, a néanmoins demandé une prorogation du contrat pour 6 mois afin de lui permettre de mettre en place une organisation adéquate propre.

Zoom Eco

2 morts et 7 blessés au Marché central de Kinshasa

«La Police est intervenue au croisement des avenues Itaga/Kasai» dans la commune de Barumbu ce matin alors que les vendeurs du Marché central de Kinshasa manifestaient pour réclamer notamment la reprise des activités.

Le patron de la Police ville de Kinshasa explique que «les gens qui fuyaient sont tombés dans un trou où il y avait un câble électrique. Ils se sont électrocutés. Il y a eu 2 morts» Alors que plusieurs témoins

dans diverses vidéos circulant sur les réseaux sociaux parlent de décès et blessés par balles, le Général Sylvano Kasongo dit de ne pas être «au courant d'autres morts. Quelqu'un était blessé et on l'avait amené à l'hôpital. Et puis il y a eu des blessés dont 4 policiers et 3 civils».

Ces manifestants exigeaient aussi l'arrêt des travaux annoncés par le gouverneur de la ville de Kinshasa. Sur le lieu des manifestations, «je leur ai dit que le vice-Pre-

mier ministre en charge de l'Intérieur nous a instruit. Et depuis le samedi, j'ai mis des policiers là-bas. Les travaux ont été suspendus sur ordre du vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur», annonce le Général Sylvano Kasongo.

Qui rappelle que «nous sommes dans un état d'urgence. On a interdit des attroupements. Ce genre de revendications doivent être faites d'une autre façon».

Pour l'instant, rassure-t-il, «le calme est revenu». Top Congo

Secteur minier

Seuls deux opérateurs ont signé et fait approuver leurs cahiers des charges au gouvernement

Deux opérateurs sur les deux cent vingt du secteur minier ont signé et fait approuver leurs cahiers des charges auprès du gouvernement provincial de Lualaba, indique le coordinateur du programme Plaidoyer de l'organisation internationale Cordaid en RDC, Fabien Mayani, dans un rapport publié lundi à Kinshasa.

Le rapport qui s'étale sur une période allant du mois de novembre 2019 à mai 2020, a relevé également que les 220 opérateurs représentent 750 détenteurs des titres miniers disséminés dans sept provinces.

Ces détenteurs ne se pas encore conformés à la formalisation du cahier des charges en la matière, a ajouté M. Fabien Mayani qui précise que les revenus des mines ne profitent pas aux communautés locales contrairement aux dispositions du code minier révisé.

Selon ce code, le développement des communautés locales a été l'un des principaux objectifs pour corriger les déséquilibres entre l'accroissement de la production minière et la pauvreté des populations dans

la zone d'exploitation.

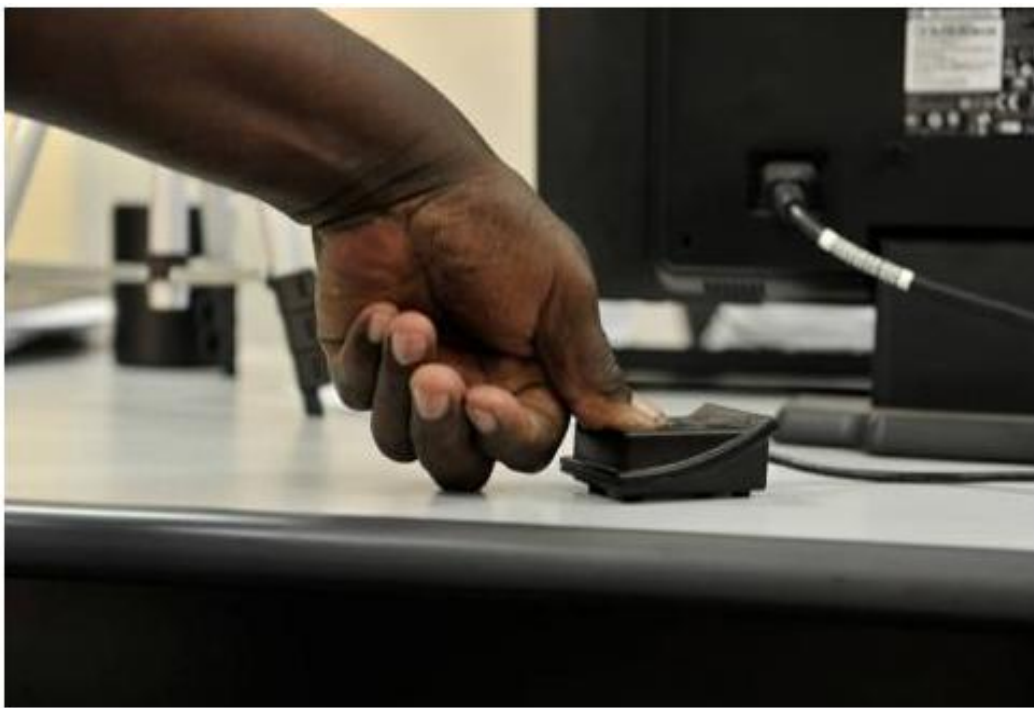
Cependant, la source souligne que l'application du code minier révisé connaît une lenteur quant à l'adoption des cahiers des charges, l'absence d'un organisme spécialisé au niveau local pour assurer la gestion de la dotation de 0,3% par les entreprises minières pour le financement du développement communautaire notamment, la construction des écoles et hôpitaux.

Pour Cordaid, le gouvernement devra signer un arrêté interministériel entre les ministères des Mines et celui des Affaires sociales portant sur l'approbation du manuel des procédures relatives au fonctionnement des organismes de la dotation, s'assurer que le fonds perçu par le gouvernement central au titre de la redevance minière finance exclusivement les projets de développement socioéconomique

Pour rappel, le Cordaid est un partenaire du gouvernement congolaise qui a participé activement dans la révision et la mise en œuvre du code minier, la transparence dans la gestion des revenus ainsi que la formalisation de l'artisanat Minier. ACP

Sur financement de la BAD

Bientôt une carte d'identité pour Congolais



La Banque africaine de développement (BAD) vient de lancer vendredi à l'attention des entreprises, un appel de manifestations d'intérêts pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un Système national d'identité digitale (SNID), a indiqué le conseiller spécial du Chef de l'État en charge du numérique dans un organe de presse en ligne paraissant à Kinshasa.

Le projet sera financé par la BAD et devra avoir une durée de trois mois à dater du mois de septembre prochain, précise la source qui relève que c'est pour la première étape décisive d'un grand projet piloté par le ministère de l'intérieur pour identifier les Congolais en les dotant d'une carte d'identité fiable.

Il s'agit également s'identifier de nombreux et élaborer un cahier des charges pour la mise en œuvre d'un registre national biométrique de la population aux standards internationaux.

« L'objectif du projet est de doter aux

congolaises et congolais de disposer d'une carte d'identité » a déclaré Dominique Migisha conseiller spécial du chef de l'État en matière de numérique, qui précise que tous les secteurs de la vie nationale seront positivement impactés par le SNID en termes d'optimisations de gestion dont l'inclusion financières freinée actuellement à cause de l'absence d'identification.

Le nouveau système national d'identité national va constituer un socle majeur dans la transformation numérique de la RDC et servira pour les élections de 2023.

Il servira de base pour l'élaboration de nouveaux fichiers électoraux.

Pour rappel, cette étude de faisabilité a été adoptée lors de la 19ème réunion du conseil des ministres du 31 janvier 2020, soutient la source. Cette même source précise que le vice-Premier ministre de l'intérieur avait fait adopter le financement dudit projet par la BAD jusqu'à son terme qui devrait intervenir en 2022. LR/ACP

Après le covid-19

La relance de l'agriculture coûte 4,4 milliards USD



Le ministre de l'Agriculture, Joseph-Antoine Kasongo a, au cours d'une émission captée le weekend à Kinshasa, indiqué qu'il faut avoir 4,4 milliards USD pour relancer l'agriculture en République démocratique du Congo (RDC).

Il a fait savoir que ce plan national de relance agricole est un programme volontariste qui n'est dans aucun budget, ni un programme des bailleurs de fonds, est un crédit fournisseur que l'Etat congolais a pris auprès des banques et qui permet à la RDC de faire l'agriculture de façon moderne.

« L'objectif de ce programme n'est pas seulement de produire. En plus de la production, nous voulons que les agriculteurs élèvent leur niveau de vie. Nous sommes déterminés à y arriver », a rassuré le ministre de l'Agriculture.

D'ores et déjà, as-t-il poursuivi, avec la covid-19, son ministère a pu disponibiliser 33.000 (trente-trois mille) hectares avec les sociétés de son ressort, dont le Domaine agro-industriel présidentiel de la N'sele (DAIPN) et le Parc Agro

industriel de Bukanga-Lonzo. » Pour cette campagne, nous avons demandé au gouvernement 46.000.000 (quarante-six millions) USD pour couvrir ce programme de 33.000 (trente-trois mille) hectares », a soutenu Kasonga Mukuta.

Pour lui, prenant l'exemple du maïs, avec les semences hybrides produites localement, celles-ci peuvent ramener à 4 tonnes au minimum, si pas 10 tonnes. Avec toutes les techniques prévues, la RDC pourra arriver à produire 132.000.000 (cent trente – deux millions) de kilo. 1 kilo actuellement équivaut à 1(un) USD. La sommation fera 132.000.000 (cent trente-deux millions) USD pour 46.000.000 (quarante-six millions) à dépenser pendant trois ou quatre ans.

Le ministre de l'agriculture a enfin noté qu'avec ce programme, le paysan passera de 800 kg de maïs produits sur 1 hectare, à 4.000 (quatre mille) kg en moyenne. Il passera donc d'un gain de 800 (huit cents) USD à 4.000 (quatre mille) USD pour 500 (cinq cents) USD dépensés pour la production. ACP

Ex-Bandundu

Le parc de Bukanga-Lonzo ne produisait plus rien

« Le problème est qu'on ne produisait rien au [Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo]. Je suis allé [sur place] et j'ai vu des engrais qui pourrissaient alors qu'il y avait des paysans tout autour », révèle Joseph-Antoine Kasonga Mukuta, ministre de l'Agriculture lors de l'émission Top presse sur top congo fm.

D'un ton de regret, il lâche : "on pouvait juste par amour, distribuer ces engrais à nos compatriotes pour qu'ils produisent mais on les a laissés pourrir. On a [également] laissé pourrir les herbicides, c'est devenu même un problème pour l'environnement".

250 millions de dollars américains engloutis

Et pourtant "c'est 250 millions de dollars américains qui sont sortis" du trésor public pour financer le projet Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo", révèle Kasonga Mukuta.

"Je n'ai trouvé aucune pièce, aucun papier en mon cabinet, rien. Je pouvais auditer si j'avais trouvé des pièces", affirme le ministre de l'agriculture.

"Ces chiffres, assure-t-il, lui vient des investisseurs sud-africains, partenaires, à l'époque de ce projet pilote"

"Je leur ai demandé de montrer les pièces et les sud-africains ont sorti tout", lâche-t-il.

Joseph-Antoine Kasonga Mukuta révèle être entré en contact avec eux, pour la première fois, via Whatsapp, pour enfin les rencontrer en son bureau, après les avoir rassurés, "parce qu'ils avaient peur", note le ministre de l'Agriculture.

Qui révèle, par ailleurs, que "ces messieurs, [les sud-africains], étaient venus pour construire et non pas pour être actionnaires. C'est l'État congolais qui sortait l'argent et eux construisaient le Parc agro-industriel. Il est arrivé un moment où l'État congolais leur a [proposé] d'être actionnaires. Ils ont dit qu'il n'y a pas de problème, seulement ce que vous devriez nous payer [pour la construction], se transforme en actions et ce qui a été fait".

Puis : "au lieu que l'État congolais continue à débloquent l'argent jusqu'à la fin des travaux, à un moment, il a arrêté" le financement.

Top Congo

Haut-Katanga

L'insécurité ne recule pas : 4 morts à Lubumbashi !

4 personnes ont été tuées et deux filles violées par des bandits à mains armées dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 juin 2020 à Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga.

Des malfrats ont fait incursion dans 3 maisons situées au quartier Zambia dans la commune Annexe, où ils ont commis ce forfait et emporté des biens. Deux magasins ont été également pillés par ces hors la loi.

«4 personnes dont deux parmi les assaillants ont succombé. Deux femmes ont été

violées et deux magasins pillés par ces bandits à mains armées», a expliqué lundi dernier à 7SUR7.CD Bertrain Kloz, acteur de la société civile locale.

Il sied de rappeler qu'il y a quelques jours, un policier a perdu la vie et d'autres personnes ont été blessées dans un braquage au poste de péage de Lwambo à 20 km de la ville de Lokadi, dans la Haut-Katanga.

Marcelo Mfumu depuis Kolwezi

SANKURU

La crise institutionnelle persiste



Le président de la République Félix Tshisekedi a échangé le lundi 08 juin 2020 avec les sénateurs et députés du Sankuru au sujet de la crise institutionnelle qui bloque le développement de la province.

Les élus du Sankuru ont demandé au chef de l'État d'appuyer les initiatives du gouvernement allant dans le sens de résoudre cette crise pour assurer le développement de la province.

«Lui demander d'appuyer les actions du gouvernement et les initiatives que le gouvernement prendra dans les jours à venir pour rencontrer les préoccupations majeures de la province en ce qui concerne la crise institutionnelle, l'enclavement, le désenclavement et le développement du Sankuru», a expliqué Christophe Lutundula.

Outre cette question, les élus du Sankuru ont également appelé à l'implication de Tshisekedi pour le début de la cons-

truction de Lumumbaville en territoire de Katako-Kombe, créée en 2013 en mémoire de feu Patrice Emery Lumumba. Ils ont également plaidé pour que Maurice Mpolo et Joseph Okito, deux compagnons de feu Patrice Emery Lumumba, soient élevés à titre posthume au rang de héros nationaux dans le cadre de la célébration des 60 ans d'indépendance du pays.

«Nous avons suggéré à M. le président de faire en sorte que les autorités urbaines soient nommées et que le site commence à être aménagé et que la construction de la ville soit une réalité», a renchéri Lutundula.

Lambert Mende Omalanga, ancien ministre de la communication et médias, ainsi que Léonard She Okitundu, ex-ministre des affaires étrangères étaient parmi la délégation des élus du Sankuru reçus par le président Tshisekedi.

Ange Makadi Ngoy

ITURI

Encore un naufrage sur le lac Albert: 16 morts !

Un naufrage s'est produit dans la nuit de dimanche 07 au lundi 08 juin 2020, sur le lac Albert dans la chefferie des Mokambo, en territoire de Mahagi, province de l'Ituri.

Il s'agit d'une pirogue en provenance du village Muperamu dans la chefferie précitée qui aurait chaviré suite à un vent violent qui a soufflé sur le lac, lorsqu'elle se rendait en Ouganda.

Anican Tongo, président de la nouvelle société civile à Mahagi qui a rapporté la nouvelle à 7SUR7.CD, dresse le bilan de 16 personnes noyées et 2 rescapés.

«Il y a eu des Congolais en provenance de l'Ouganda qui étaient venus prendre part aux obsèques dans

un village appelé Muperamu à Mahagi. C'est au retour que le navire à bord duquel ils étaient embarqués, a chaviré vers 20h suite à un vent violent qui a soufflé sur le lac. Parmi les 18 personnes à bord, 16 sont mortes et 2 sont rescapées», a-t-il expliqué au téléphone.

Les corps des victimes ne sont pas encore retrouvés jusqu'à présent.

Le responsable de cette structure citoyenne condamne le fait que les victimes voulaient traverser la frontière «en violation des mesures prises par le chef de l'État congolais Félix Tshisekedi», dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Séraphin Banangana depuis Bunia

NORD-KIVU

Ouverture à Goma du procès sur les massacres de Miriki



début procès des 20 présumés auteurs des massacres de Miriki, en 2016. le 8/06/2020 Photo Rosalie Zawadi

Le procès de 20 présumés auteurs des massacres de Miriki, en 2016 a débuté lundi à Goma. Ils sont poursuivis pour participation à un mouvement insurrectionnel, crimes de guerre par meurtre, tentative de meurtre et destruction par incendie...

C'était dans la nuit du 6 au 7 janvier 2016 que des présumés combattants rwandais des forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) ont attaqué la localité de Miriki. Cette nuit-là, 16 civils sont tués et 9 autres grièvement blessés, tous de la communauté Nande, selon plusieurs sources locales. Un mois après, une autre atta-

que est menée, en représailles dans le village Vuvutsio, par un groupe armé local, tuant 25 civils de la communauté Hutu.

Les présumés auteurs de ces meurtres étaient en détention préventive à la prison centrale de Goma depuis plus de 4 ans. Parmi eux, un commandant Fdlr, Nizeyimana Kizito Evariste, poursuivi pour avoir commandé un mouvement insurrectionnel, mais aussi pour crimes de guerre par meurtre, destruction et incendie.

Le procès ouvert lundi à Goma ira jusqu'au 30 juin. Pour ce premier jour d'audience, la cour a procédé à l'identification des prévenus.

TSHOPO

Meurtre d'un policier : 9 suspects appréhendés



Neuf suspects ont été interpellés par les éléments des forces de l'ordre dans les communes de Mangobo et Lubunga dans la province de la Tshopo lors des opérations de traque des personnes impliquées dans les altercations violentes survenues au début du week-end à Mangobo, ayant entraîné la mort d'un policier.

Ces personnes qui ont été arrêtées sont impliquées dans les incidents survenus le vendredi 5 juin entre deux groupes de jeunes au Quartier Balese, ayant entraîné, outre la mort du policier, d'importants dégâts matériels.

Selon le Commandant provincial de la police nationale congolaise, pendant les opérations en cours, deux armes de la police nationale congolaise sur les 3 perdues pendant ces incidents ont été retrouvées.

Cependant, les chefs de bande, eux, sont toujours en cavale.

Le commissaire divisionnaire adjoint Jonas Kanakange Kapela appelle la population de Mangobo à collaborer avec les forces de sécurité afin de faciliter l'arrestation de ces inciviques. Le même appel est lancé également aux habitants de Lubunga où certaines personnes excellent dans le banditisme urbain, la perception illicite des taxes ainsi que la perturbation de l'ordre public lors des obsèques.

Les assistants impayés depuis des lustres

Détournement silencieux à l'Assemblée nationale ?

Ils ont décidé de briser le silence après avoir épuisé, sans succès, toutes les voies de recours internes. Les Assistants parlementaires seraient maltraités par les élus du peuple qui n'entendent pas verser leurs salaires. Schématiquement, on retient que ces Assistants n'ont jamais été payés pendant toute la durée du bureau provisoire ayant duré 4 mois ; ils n'ont jamais reçu des frais d'installation prévus pourtant par le Règlement intérieur. Toujours en matière de violation des textes réglementaires, en fonction depuis plus d'une année, ces assistants n'ont jamais été officiellement nommés. Etc. Le bas blesse lorsqu'on note une réalité différente au Sénat où ce corps est régulièrement payé, et bénéficie de tous les avantages afférents.

Pourquoi l'équation corse-t-elle à la chambre basse ? L'interrogation se justifie dans la mesure où la prestation de la présidente donne l'impression d'un Bureau organisé et administrativement correct. Et la bonne pratique aurait voulu que ces assistants soient rémunérés par la voie bancaire, comme tous les dépendants du Trésor public. Hélas, le dossier des assistants parlementaires pousse à réclamer une enquête afin de situer les racines du calvaire qu'endurent ces personnes responsables, et qui rendent service tout autant que les députés.

République Démocratique du Congo
ASSEMBLEE NATIONALE



COLLECTIF DES ASSISTANTS PARLEMENTAIRES
3^{ème} Législature de la 3^{ème} République
« C.A.P 3 »

Kinshasa, le 06 MAI 2020

N/Réf : RDC/AN/CAP3/AM/008/05/2020

Transmis copie pour information à :

- l'Honorable Présidente de l'Assemblée nationale ;
- l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale ;
- Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Rapporteur de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Rapporteur Adjoint de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Questeur de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Questeur Adjoint de l'Assemblée Nationale.

(TOUS) à KINSHASA/LINGWALA

Aux Honorables Députés nationaux,
Palais du peuple
(Tous) à **Kinshasa/LINGWALA**

Objet : Votre implication
Résolution aux traitements infligés aux
Assistants parlementaires

Honorables Députés nationaux,

Nous, Assistants parlementaires de la 3^{ème} législature de la troisième République, avons l'honneur de vous approcher par la présente pour vous faire part, vous rappeler et solliciter votre implication afin d'apporter une solution définitive aux frustrations cumulées suite aux traitements injustes que nous subissons en violation de l'article 108 du Règlement Intérieur de notre Chambre qui stipule que :

«Le Député national, autre que les membres du Bureau de l'Assemblée nationale, a droit à un assistant parlementaire choisi par lui pour l'aider dans son travail.
Toutefois, si le budget de l'Assemblée nationale le permet, le député national pourrait avoir droit à un deuxième assistant.
L'assistant parlementaire fait partie du personnel politique. Il a droit à une rémunération et aux avantages fixés par décision du Bureau de l'Assemblée nationale.
L'assistant parlementaire est nommé aussitôt après l'installation du Bureau définitif, et le cas échéant, relevé de ses fonctions par décision du Président de l'Assemblée nationale sur proposition du député de qui il dépend. ».

En effet, depuis le début de la législature en cours jusqu'à ce jour, les Assistants parlementaires comptent 6 mois d'arriérés de leur prime étalé comme suit : Février, Mars, Avril, Mai 2019, l'extraordinaire de la session inaugurale 2019 et Mars, Avril 2020. Cette situation injustifiée et non comprise affecte les conditions de vie sociale de vos Assistants que nous sommes.

Nous tenons à rappeler que la plupart des collègues Assistants parlementaires viennent de l'Intérieur du pays et éprouvent des difficultés énormes pour répondre aux besoins de leurs ménages.

Toujours en quête des solutions, nous avons adressé plusieurs correspondances à l'Honorable Présidente, rencontré certains membres du bureau, ainsi que quelques Présidents des Groupes parlementaires et des commissions permanentes, mais la situation reste inchangée. Ci-joints quelques copies de nos lettres antérieures.

Sans vouloir faire une quelconque comparaison, nos collègues du Sénat sont déjà en possession de leur carte de service, ils touchent régulièrement leurs primes, ils bénéficient de certains avantages sociaux et ils ont même reçu leur frais d'installation depuis le mois de décembre 2019 ; tandis qu'au niveau de notre Chambre, nous continuons à décrier un traitement déplorable et injuste, aucune pièce de service, une prime mensuelle toujours tardive et incertaine dont le montant ne cesse de diminuer chaque mois.

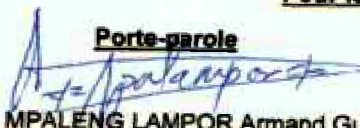
A ce jour, nous observons que les Assistants parlementaires de l'Assemblée nationale ne sont pas toujours nommés, conformément aux prescrits de l'article sus évoqué.

Ainsi, nous sollicitons votre implication individuelle et collective dans ce dossier, afin d'y trouver des solutions adéquates et mettre un terme définitif aux maux qui ruinent vos collaborateurs que nous sommes.

Dans l'espoir que notre requête retiendra votre bienveillante attention, nous vous prions de recevoir, **Honorables Députés nationaux et représentants légitimes du peuple congolais**, l'expression de notre parfaite considération.

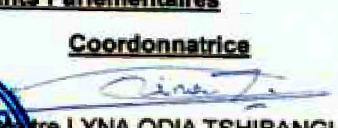
Pour le Collectif des Assistants Parlementaires

Porte-parole



MPALENG LAMPOR Armand Guy

Coordonnatrice



LYNA ODIA TSHIBANGU



Palais du peuple, Kinshasa/Lingwala
Contact : (+243) 818081990 — 0903115050 — 818143311 — 811650310
e-mail : cap3emelegislature@gmail.com

Kongo-Central

Le gouverneur Atou Matubuana contraint de démissionner

Le secrétariat du gouvernement de la province du Kongo-Central a réceptionné l'acte de notification de l'arrêt de la Cour constitutionnelle validant le vote de la motion de défiance contre le gouverneur Atou Matubuana, le 4 décembre 2019 lors d'une séance tenue à l'hôtel Bilolo à Matadi.

Au regard de cet arrêt rendu le 29 mai, le député provincial André Masumbu Baya qui a confirmé l'information estime que d'ici à mardi 9 juin 20, le Gouverneur Atou Matubuana doit présenter sa démission auprès du chef d'état.

Le 4 décembre 2019, une plénière avait été convoquée à l'Assemblée pro-

vinciale du Kongo-Central pour destituer le gouverneur Atou Matubuana et son adjoint Justin Luemba tous deux cités dans une affaire de scandale sexuel.

Du côté de pro-gouverneurs, il n'est pas question pour ce dernier rendre le tablier. Le ministre provincial de l'intérieur du Nestor Mandiangu estime que le vote de la motion du 4 décembre 2019 a été nul et non à venu du fait que qu'il a été ponctué d'irrégularités.

Pour sa part, le président du cadre de concertation de la société civile du Kongo-Central, Jules Benga a appelé le Gouverneur et le président de l'assemblée provinciale à trouver un terrain d'entente, faute de quoi, la société civile compte initiée une pétition. R.O.

La très longue route de George Floyd

L'histoire ne serait-elle qu'un long serpent qui se mord la queue, un récit qui s'enroule et se répète ? Depuis la place Royale jusqu'au Palais de Justice, des milliers d'hommes et de femmes, monocolores sous leur masque et leur tenue sombre, ont marché pour George Floyd, cette victime de trop, tombé en bout de chaîne, dont la mort soudain nous réveille. Nous ignorons qui étaient les ancêtres de cet homme jeté à terre, mais, nous souvenant des statues barbouillées parce qu'elles évoquent notre passé colonial, devant les pancartes rappelant que toutes les vies comptent, nous sommes retournés quatre siècles en arrière, en songeant que tout se tient. Peut-être les ancêtres de cet homme étouffé étaient-ils originaires de la

Côte atlantique, ou avaient-ils été capturés dans les forêts d'Afrique centrale pour être emmenés, enchaînés, à fond de cale, dans les navires négriers ? Peut-être, arrivés sur le sol américain, avaient-ils été pesés, séparés, réduits à la valeur marchande de leur force de travail ? Durant quatre siècles, les Afro-Américains se sont battus pour devenir des citoyens à part entière et dans le Minnesota où il cherchait du travail, Floyd aurait du jouir du même respect et des mêmes droits que les descendants d'autres migrants, souvent venus de Scandinavie... Sauf que lui, il était Noir...

Et qui se souvient du fait que dans le continent de ses ancêtres supposés, la traite négrière a emporté Outre-Atlantique plus de trente millions d'hommes et de femmes

enchaînés, (une estimation approximative) ? Cette razzia, en réalité un commerce organisé et fructueux, menée depuis les côtes atlantiques et celles de l'Océan indien, a dépeuplé les villages de l'intérieur jusqu'au cœur du continent, siphonnant les forces vives de l'Afrique. Et, lorsqu'au 19^e siècle, les explorateurs européens, mandatés par les puissants de l'époque, dont « notre » Léopold II, entreprirent de « découvrir » des terres déjà traversées par les caravanes esclavagistes, les populations locales, déjà affaiblies, leur opposèrent une moindre résistance. Ne restait plus, par le fer et la contrainte, qu'à apporter la civilisation. A dominer pour mieux exploiter, à mater les révoltes et à rapatrier les bénéficiaires.

L'histoire tourne en boucle et les jeu-

nes manifestants mélangent tout, avec raison : l'esclavage, ce travail gratuit qui jeta les fondements de la prospérité américaine, la colonisation qui accéléra le décollage des puissances européennes, le déséquilibre persistant des relations Nord-Sud, qui, 60 ans après le temps des indépendances, inspire la quête d'une vie meilleure et les flux migratoires. Les panneaux brandis devant le Palais de Justice ont rappelé tout cela : la révolte et l'espoir, la colère aussi, qui a malheureusement dérapé. Le seul contre-feu possible, c'est de mieux connaître l'histoire. Pour faire un travail de vérité mais aussi parce que l'amnésie et l'ignorance contribuent au racisme.

Par Colette Braeckman

Léopold II et le Congo: lettre ouverte au bourgmestre de Bruxelles

Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles,

Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux,

Pour des raisons apparemment plus liées à la situation prévalant aux USA à la suite des tragiques événements qui s'y sont déroulés, nous constatons une pétition qui circule chez nous sans réels fondements ni nuances, partant d'une posture erronée : l'histoire commune du Congo belge appartient d'abord et avant tout aux Belges et aux Congolais.

Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur ce débat qui relève à notre sens en premier lieu des citoyens et responsables belges, avant d'être la cible d'associations « mondialistes » et idéologiquement marquées, jusqu'à la ca-

ricature, sans le moindre intérêt ni respect de la réalité historique.

Ce qui a motivé l'initiative citoyenne d'une contre-pétition, partagée par des Belges qui ne renient pas leur histoire, rappelant qu'un pays qui ne peut assumer son histoire ne peut exister.

Parce que la pétition exigeant le retrait des statues de Léopold II se base essentiellement sur des fantasmes et non sur l'Histoire :

L'historien Jean-Luc Vellut, éminent spécialiste de l'Afrique, a déjà fustigé l'ignorance en Belgique de l'histoire coloniale et du grand chapitre belge de l'histoire de l'Afrique centrale. Cette ignorance a pour effet d'entretenir un niveau désespérément polémique et moralisateur du débat. L'avancement de la recherche scientifique dans

divers domaines permet aujourd'hui de commencer à remettre les faits dans des proportions plus exactes et à nous éclairer sur la complexité de ce passé commun. Entretemps, l'histoire coloniale belge continue à être pétrie de « fake news ». Un autre historien, Guy Vanthemsche, démontre le caractère très hypothétique des chiffres de mortalité hors norme brandis ici comme faits avérés, et s'en prend aussi à l'absurdité et à l'indécence qu'il y a à comparer des pertes que l'on peut attribuer à la conquête coloniale avec celles, planifiées, dues aux régimes totalitaires du XX^e siècle. On pourrait y ajouter les horreurs des guerres régionales et de zones d'insécurité chroniques en Afrique centrale avec leur lot de hordes de populations déplacées.

La Belgique de Léopold II, deuxième puissance industrielle en Europe, a rayonné bien au-delà du Congo. C'est littéralement faire œuvre de « démolition nationale » d'ainsi s'en prendre à un symbole de l'État sans ouvrir un débat démocratique et académique sur les réalités historiques. Ce serait une faute majeure contre la Démocratie et la Nation de voir des édiles décider sur base d'une campagne médiatique virulente, orientée et alimentée d'informations fallacieuses, de déboulonner la statue d'un Roi visionnaire et ambitieux, totalement ancré dans son temps, à qui l'on peut certes adresser bien des reproches mais en aucun cas celui d'avoir été un « génocidaire ».

Car c'est bien le Roi Léopold II lui-même qui a mis sur pied une commission d'enquête internationale indépendante et dont les conclusions parfois dures sur le sort effectif des populations par rapport aux décrets et aux règlements ont été publiées in extenso, et les nombreuses recommandations correctives toutes mises en œuvre par des décrets du Roi.

Il n'y a pas d'ombre sans lumière, et tout n'est pas sombre dans ce passé colonial : quel meilleur témoignage à décharge aussi que celui de Monsieur Patrice Lumumba, dans son livre « Le Congo Terre d'Avenir est-il menacé ? » p 20 : « *En jetant un coup d'œil rétrospectif sur le passé, en comparant le Noir de l'EIC et celui de l'année 1956, le Congo d'hier et celui d'aujourd'hui, on peut reconnaître en toute conscience que la Belgique n'a pas failli à sa mission, et qu'en dehors de quelques erreurs, – erreurs inhérentes à toute œuvre humaine, – beaucoup de belles et de grandes choses ont été réalisées et continuent à se réaliser.* »

Méditons Albert Camus : « Il est bon qu'une nation soit assez forte de tradition et d'honneur pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut avoir encore de s'estimer elle-même. Il est dangereux en tout cas de lui demander de s'avouer seule coupable et de la vouer à une pénitence perpétuelle. »

On ne peut pas réécrire l'histoire. Devons-nous renoncer à notre fierté d'être Belges en acceptant que notre pays et notre monarchie soient ainsi constamment traînés dans la boue ? Devons-nous accepter

que notre pays et notre monarchie soient ainsi victimes d'une mise au pilori constante sans droit à une quelconque défense ?

Alors combattons l'ignorance, enseignons l'histoire aux jeunes générations, qu'elles puissent juger et critiquer ce qui doit l'être, pour éviter de retomber dans les mêmes erreurs. Ce n'est certainement pas en déboulonnant des statues dans de telles conditions, qu'on peut sans crainte qualifier « d'obscurantistes », qu'on relèvera cet énorme défi.

Et en tant qu'édiles communaux, ne serait-il pas urgent de constituer aussi une commission d'enquête indépendante qui, malgré les lois et les règlements bien intentionnés, mettrait à nu les pratiques quotidiennes de discriminations et de frustrations effectives subies par les diasporas accueillies à Bruxelles. Celles-ci décrient à juste titre depuis des années déjà, les nombreuses barrières effectives qui les empêchent de réaliser leurs aspirations à se sentir des citoyens à part entière chez nous. Et la mise en œuvre rapide des conclusions de cette commission apporterait une contribution bien plus tangible et bénéfique à la cohésion sociale et à l'harmonie entre tous les citoyens qu'un déboulonnage litigieux d'un passé mal connu et enseigné sans nuances.

« Le contraire de la connaissance, ce n'est pas l'ignorance, ce sont les certitudes » (Rachid Benzine).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins et les Conseillers communaux, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Co-signataires :
Renier NIJSKENS, président de l'Union royale belgo-africaine
Baudouin PEETERS, administrateur délégué de l'Union royale belgo-africaine
Thierry CLAEYS BOUUAERT, président de l'asbl « Mémoires du Congo »
Guido BOSTEELS, président de la vzw « Afrikagetuigenissen »
Jean-Paul ROUSSEAU, président du « Cercle Royal Africain de Namur » (CRNAA)
Philippe JACQUIJ, président de l'asbl « Union Royale des Fraternelles coloniales 1940-1945 »

Fernand HESSEL, président de l'asbl « ASAOM », Association spadoise des Anciens d'Outre-Mer.

Claude GASTOUT, président du « Cercle Royal Africain et de l'Outre-Mer » (CRAOM).

Luc DENS, président de l'asbl « AP-KDL »

Général (ret) Claude PAELINCK, président du Cercle Royal des Anciens Officiers et Cadres d'Afrique (CRAOCA)

Michel COURTIN, initiateur de la pétition pour le maintien des statues de Léopold II dans l'espace Bruxellois

Stéphanie MBOMBO, Présidente de l'asbl HORIZON 2060

André de MAERE d'AERTRYCKE et André SCHORROCHOFF, anciens présidents de l'UROME

Bruxelles, capitale du Congo de grand père

La décolonisation de l'espace public est aussi une décolonisation des esprits. Quel Bruxellois, coincé dans les embouteillages ou pédalant vent debout sait encore qui était le général Wahis ? Et le général Jacques ? Et le général Tombeur, dont la statue orne une avenue de Forest ? Qui sait à quoi correspondent les arcades du Cinquantenaire et la statue de Léopold II à l'entrée du parc de Bruxelles, pourquoi les « Vétérans coloniaux » ont droit à un square à Anderlecht ? Pourquoi un quartier d'Ixelles s'appelle Matonge et pourquoi il fut difficile d'arracher un bout de Boulevard à la Ville de Bruxelles pour lui donner le nom de Lumumba ?

Plus clairement encore que dans les villes de province, de larges pans de l'histoire coloniale s'inscrivent dans les noms de rues de la capitale. Sur les places, les monuments, ils façonnent la mémoire de Bruxelles, mais se conjuguent aussi avec l'amnésie. L'histoire de l'« aventure coloniale » épopée « civilisatrice » pour les uns ou entreprise de conquête brutale et spoliatrice pour les autres n'est pratiquement plus enseignée aux jeunes générations. Seules les rues de certains quartiers (Etterbeek, Schaerbeek, Ixelles...) évoquent le passé mais sans en donner les clés. Le député bruxellois Kalvin Soirese, (Ecolo) en est convaincu depuis longtemps : travailler sur la transmission de la mémoire, enseigner l'histoire de la colonisation représente un enjeu essentiel, car la propagande coloniale d'il y a 60 ans a laissé des traces qui se retrouvent dans les préjugés, les représentations que l'on se fait des Africains,

mais plus largement, des Afro descendants et, finalement, des étrangers en général.

Dans cette ville multiculturelle, internationale qu'est Bruxelles, le député Ecolo décèle aussi des stéréotypes sur les citoyens d'origine maghrébine ou asiatique, une sorte de « retard des mentalités » sur la réalité sociologique de cette « ville monde » qu'est Bruxelles. Il lui apparaît donc urgent de remettre le pendule à l'heure et de décoloniser l'espace public, afin que tout Bruxellois, d'où qu'il vienne, se sente concerné par l'histoire coloniale telle qu'elle se reflète dans les noms de rues et de monuments et soit capable de la replacer dans son contexte. Une résolution en ce sens devrait donc être présentée au Parlement bruxellois. Elle prévoit, non de faire disparaître le patrimoine colonial, mais de le situer dans son contexte, de tenir compte de la pluralité des mémoires, d'encourager la création artistique. Ce travail de fond s'ajoutant à des projets de recherche scientifique devrait permettre de combattre l'ignorance, terreau de tous les préjugés racistes, et renforcer l'identité cosmopolite et métissée de la ville.

La proposition, si elle était adoptée, donnerait aussi place à de nouveaux héros dans la ville, à savoir des personnalités de nos anciennes colonies (Congo, Rwanda, Burundi) qui ont tenté de résister à la colonisation : pourquoi pas Simon Kimbangu, apôtre de la non violence, qui passa plus de temps en prison que Nelson Mandela et mourut en détention un an avant l'indépendance.

Par Colette Braeckman

BURUNDI

Pierre Nkurunziza succombe à une crise cardiaque

Le président burundais, Pierre Nkurunziza, âgé d'une cinquantaine d'années, est mort lundi 8 juin des suites d'une attaque cardiaque, a annoncé mardi le gouvernement burundais.

« Le gouvernement de la République du Burundi annonce avec une très grande tristesse aux Burundais et à la communauté internationale le décès inopiné de son excellence Pierre Nkurunziza, président de la République du Burundi, survenu à l'hôpital du Cinqcentenaire de Karuzi, suite à un arrêt cardiaque », peut-on lire dans le communiqué.

Le texte précise qu'après avoir assisté à un match de volleyball samedi 6 juin, Pierre Nkurunziza a dans la nuit du 6 au 7 ressenti un malaise et « s'est vite rendu à l'hôpital ». « Le dimanche, son état de santé s'est amélioré et il s'est entretenu avec les personnes qui étaient à côté de lui. » « A la très grande surprise » de chacun, dans la matinée « du lundi 8 juin 2020, son état de santé



a brusquement changé avec un arrêt cardiaque ». L'équipe médicale a tenté pendant « plusieurs heures » de le réanimer.

« Guide suprême du patriotisme »

L'élection présidentielle burundaise, précédée par des violences, puis suivie d'irrégularités lors du dépouillement, s'est conclue, le 25 mai, par la victoire an-

noncée d'Evariste Ndayishimiye, le successeur désigné de Pierre Nkurunziza, qui ne s'était pas représenté. Le mandat de Pierre Nkurunziza devait se terminer en août.

Au pouvoir depuis 2005, Pierre Nkurunziza s'était présenté pour un troisième mandat très controversé en 2015. Cette candidature avait plongé le pays dans une crise politique majeure qui a fait plus de 1 200 morts et contraint 400 000 Burundais à l'exil.

Pierre Nkurunziza devait bénéficier, après la fin de son mandat, d'une prime d'un demi-million d'euros, d'une grande maison de fonction et d'un salaire. Il comptait aussi, et surtout, continuer d'exercer une influence et avait été investi récemment du titre de « guide suprême du patriotisme ». L'expression laissait le champ ouvert aux interprétations. Dans son communiqué, le gouvernement a annoncé un deuil national de sept jours à compter de ce mardi.

Le Monde avec AFP

Le vent de la guerre a tourné en Libye

Les puissances militaires étrangères impliquées dans les combats multiplient les appels au cessez-le-feu. Elles veulent éviter l'escalade du conflit et gagner du temps, alors que les forces loyales au gouvernement de Tripoli ont repris l'avantage.

Les appels au cessez-le-feu pleuvent sur la Libye. Les deux camps rivaux libyens qui s'affrontent - les forces loyales au gouvernement dit d'union nationale (GNA) à Tripoli et l'armée dite nationale libyenne (ANL) fidèle au maréchal Khalifa Haftar à l'Est - avaient donné leur accord, mardi 2 juin, pour la reprise de pourparlers. C'était sur insistance de la Russie et de la Turquie, opposées sur le terrain mais d'accord « pour régler une crise majeure sans les Occidentaux », relève François Burgat, directeur de recherche émérite du CNRS et ancien directeur de l'Institut français du Proche-Orient à Beyrouth.

Moscou soutient en effet le camp Haftar (comme l'Égypte, les Émirats arabes unis et la France), tandis qu'Ankara (comme le Qatar) épaula fortement les forces pro-GNA.

Samedi 6 juin, ce fut au tour du président égyptien Abdel Fattah el-Sissi de lancer son « initiative » pour un cessez-le-feu, qu'il voulait en vigueur dès le lundi 8 juin au matin. « Il est clair que les puissances étrangères veulent éviter une escalade du conflit », relève Patrick Haimzadeh, ancien diplomate français à Tripoli.

« Cet appel est une manière de gagner du temps, pendant que les belligérants se repositionnent, même si les protagonistes ne recherchent pas les mêmes avantages », estime Taoufik Bourgo, chercheur au Centre d'études et de recherche sur la diplomatie, l'administration publique et le politique (Cerdap2) de Sciences-Po Grenoble. Le tout sur fond de troubles jeux des puissances étrangères qui, d'un côté, appellent à la fin des hostilités et au respect de l'embargo sur les armes et, de l'autre, envoient des munitions.

Un convoi militaire égyptien à la frontière libyenne

Tous sont d'ailleurs sur le qui-vive. Une douzaine d'avions de

du GNA », ajoute François Burgat. Le GNA souvent donné pour moribond, se retrouve revigoré. « Il ne veut pas qu'on lui vole la victoire. Quand Tripoli était encerclée, il ne



Le 4 juillet Place des martyrs à Tripoli, des habitants célèbrent l'avancée des forces pro-GNA qui ont repris le contrôle de Tripoli et d'une dizaine de villes de l'ouest.

chasse de fabrication russe sont massés sur la base militaire d'Al-Jafra au cœur du désert libyen, là où se sont repliés les mercenaires de la compagnie russe Wagner, proche du Kremlin. L'Égypte, de son côté, a mis en branle un imposant convoi militaire aux abords de la frontière libyenne à l'est, estimé, selon Taoufik Bourgo, à une cinquantaine de chars lourds et une centaine de blindés.

C'est que le vent de la guerre a tourné. Le maréchal Haftar, qui avait lancé son offensive sur Tripoli en avril 2019, a essuyé une succession de défaites et a dû battre en retraite. Les forces pro-GNA ont repris le contrôle de Tripoli et d'une dizaine de villes de l'ouest et sont parties à l'assaut de Syrte, verrou stratégique ouvrant la voie à l'est du pays et au croissant pétrolier. Syrte fut un temps aux mains de Daech avant d'être reprise par les forces GNA, en 2016, puis de tomber dans l'escarcelle de l'ANL.

Stopper la débâcle dans le camp Haftar

« Alors que les milices de l'ouest étaient très divisées, Haftar, par son offensive, a réussi à les ressembler et à unifier le soubassement

se passait rien, alors pour les villes de l'Ouest, il est ou trop tôt ou trop tard pour appeler à poser les armes », poursuit Patrick Haimzadeh.

Dans le camp adverse, il est urgent de stopper la débâcle. « Les cadres militaires de l'Est seront utiles pour la reconstruction, il est nécessaire d'éviter la déroute complète à l'Est », fait valoir Patrick Haimzadeh.

Il n'empêche que l'appel au cessez-le-feu égyptien est un aveu de faiblesse de Haftar. « Mais je doute qu'il ait dit son dernier mot », suppute François Burgat. Le maréchal, chef de guerre réputé orgueilleux et imprévisible, semble toutefois promis à terme à la marginalisation, s'accordent à penser les observateurs.

La France qui le soutient sans relâche - alignée sur la politique des Émirats arabes unis - est sortie du jeu libyen. « Elle critique Donald Trump qui méprise le multilatéralisme, mais elle le piétine tout autant en Libye », s'indigne François Burgat. « Elle est durablement discréditée pour résoudre le conflit, ajoute Patrick Haimzadeh, et même pour espérer revenir dans le pays ».

La Croix

UNION EUROPEENNE-ACP

Reprise des négociations pour remplacer l'accord de Cotonou

De notre correspondant permanent auprès de l'UE

En cette période de pandémie de Coronavirus, entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), l'actualité est dominée par la reprise des négociations débutées en 2018. Les négociateurs en chefs sont déjà connus : Jutta Urpilainen, commissaire en charge des partenariats internationaux, pour l'Union européenne et Robert Dussey, ministre togolais, pour les Acp.

Vendredi prochain, à Bruxelles, les deux parties entameront les négociations dont l'objectif est de parvenir à un nouvel accord de partenariat entre les pays ACP et l'Union européenne. Celui-ci devra remplacer l'accord de Cotonou qui devait, normalement, prendre fin en février 2020.

Hier, les ministres des pays Acp et les représentants de l'Union européenne, de manière virtuelle, ont lancé ces négociations. En at-

tendant les communiqués de presse de cette rencontre à huis-clos, on sait déjà, parmi les sujets les plus durs qui seront débattus à ce stade, il y a la reconnaissance de l'orientation sexuelle et les questions de genre et d'identité, l'abolition de la peine de mort.

Ces problèmes de société risquent de rendre laborieuses les négociations. La sensibilité des négociateurs des pays des ACP pourrait être heurtée. Tout comme la volonté de l'Union européenne de financer les organisations de la société civile serait interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures des pays ACP.

On s'entend à ce que les négociateurs des pays Acp, mettent plutôt l'accent sur le commerce et le développement durable. Du côté de l'Union européenne, la liberté individuelle et la bonne gouvernance ont une incidence sur le développement.

Jean Boole

Etats-Unis

Mort de George Floyd : Derek Chauvin, le policier tortionnaire, risque 40 ans de prison

En dix-neuf ans de métier, le policier responsable de la mort de George Floyd a alterné réprimandes et félicitations. Il risque quarante ans de prison pour meurtre non prémédité.

Le policier responsable de la mort de George Floyd, à Minneapolis (Minnesota), le 25 mai, restera en prison. Lors de la première comparution de Derek Chauvin devant la justice, lundi 8 juin, deux semaines après le drame qui a provoqué un mouvement de protestations inédit contre les violences policières aux Etats-Unis, le tribunal a fixé sa caution libératoire à 1 million de dollars sous condition. Une décision que son avocat n'a pas contestée.

Durant cette brève audience, l'ancien policier, qui avait maintenu son genou sur le cou de la victime pendant plus de huit minutes, est apparu par écran interposé depuis la prison de haute sécurité, où il est détenu depuis son arrestation le 29 mai, quatre jours après les faits. Il est inculpé de meurtre non prémédité, un chef d'accusation passible de quarante ans de prison.

Ses trois collègues - dont deux débutants - présents lors du drame, sont accusés de complicité de meurtre et sont aussi maintenus en détention ; leur caution a été fixée à 750 000 dollars. Une des nouvelles recrues, qui effectuait le 25 mai ses premiers jours de service, a, selon son avocat, demandé, en vain, à M. Chauvin de relâcher sa pression sur le corps de M. Floyd. Ce dernier avait été interpellé pour avoir supposément payé un paquet de cigarette avec un faux billet de 20 dollars.

A 44 ans, Derek Chauvin était, lui, un policier chevronné. Au fil des dix-neuf années passées dans la police de la ville, ce policier blanc a connu une carrière con-

trastée, alternant réprimandes et félicitations. Pas moins de dix-sept plaintes ont été déposées contre lui ; le dossier rendu public par la police de la ville n'en précise pas les circonstances, mais indique que seules deux d'entre elles ont donné lieu à des sanctions disciplinaires, sous forme de « lettres de réprimande ».

L'auteur d'une de ces plaintes, un jeune homme blanc alors âgé de 17 ans, a témoigné dans la presse américaine avoir été mis en joue par le policier, alors qu'un de ces amis avait tiré des fléchettes en mousse sur des passants. Une femme a aussi indiqué avoir été sortie brutalement de sa voiture par le policier en 2007 et installée à l'arrière du véhicule de police, avant d'être relâchée au bout de quinze minutes, sans explication. Selon une association contre les violences policières du Minnesota, Derek Chauvin aurait notamment été réprimandé pour « son langage désobligeant et ses propos dégradants ». L'un des policiers présents lors du drame, Tou Thao, avait lui été visé par six plaintes, dont cinq ont été classées sans suite.

Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans plus de 75 villes américaines pour protester contre la mort de George Floyd, un Afro-Américain tué le 25 mai à Minneapolis lorsqu'un policier blanc s'est agenouillé sur sa nuque, même après ses appels au secours criant qu'il ne pouvait pas respirer.

Les protestations se sont maintenant étendues à d'autres villes du monde, dont Londres, Berlin et Auckland, et les médias sociaux ont été inondés de carrés noirs et de messages de soutien le 2 juin, un jour appelé "Blackout Tuesday".

avec Le Monde, BBC

Fally Ipupa et son groupe apprêtent un nouveau single

L'artiste musicien congolais Fally Ipupa et sa troupe musicale apprêtent la sortie d'un single « Allô Téléphone », rapportent les proches de l'artiste.

En France, depuis février 2020 pour le concert événement à Accor Arena, le vendredi 28 du même mois, Fally et sa bande se sont décidés d'enregistrer cette œuvre pour le bonheur de leurs mélomanes et des amoureux de la bonne musique. Hormis l'album urbain « Tokooos 2 », Dicap la Merveille invite son public à bien accueillir ce single dont la sortie est prévue avant les

grandes vacances (été 2020).

Sur les réseaux sociaux, le samedi 6 juin 2020, une page sociale de Fally Ipupa a dévoilé un tas de photos d'enregistrement du titre « Allô Téléphone », un single qui sera sous style dansant (seben), précise l'entourage de Ipupa.

Pour rappel, Fally avait annoncé, il y a quelques mois, qu'il fera accompagner ses projets internationaux des projets rumba. C'est sûrement dans cette optique que ce single avec sa troupe est en préparation.

B.J.D

L'album «TSM» d'Héritier Watanabe bientôt disponible

« Mi-ange, mi-démon. Tout simplement moi », le deuxième album solo de l'artiste congolais Héritier Watanabe sera disponible dans un avenir très proche, a rapporté l'artiste lui-même, le samedi 6 juin 2020 en publiant une affiche sur les réseaux sociaux.

Bien que freiné par la pandémie à coronavirus, Wata avait repris le chemin du studio depuis la fin du confinement en France et confirmé, à ce jour l'arrivée de cet opus tant attendu par les mélomanes.

« La particularité de cet album est la

confirmation d'un artiste. J'ai intitulé l'album « Mi-Ange, Mi-démon », parce que j'ai des failles, mais aussi des qualités. Je fais la musique pour les amoureux de la bonne mélodie », avait confié La Pulga lors de son récent passage sur une des chaînes de télévision de la place.

Ensemble avec son groupe, Watanabe entend offrir aux fans plus au moins 20 titres plus mélodiques que ceux contenus dans son premier album « Retirada », d'où sont tirés des titres comme « Tout en noir » et « BM ».

B.J.D

Quelle politique culturelle pour la RDC après Covid-19 ?

Vers le dernier trimestre de l'année '90 s'est ouverte à Kinshasa la Conférence nationale souveraine politique. Par la même occasion, certains acteurs majeurs de l'industrie culturelle zairoise ont été aussi sur la table pour réfléchir sur ce secteur capital.

Cette rencontre a abouti à la production d'un document pilote dénommé : « Quelle politique culturelle pour la Troisième République au Zaïre ». Sous la supervision du professeur Isidore Ndaywel et du regretté Maître Liyolo, ce document devrait servir de base pour la culture du grand Zaïre, Congo actuel mais beaucoup de propositions sont restées lettres mortes. Faisant le parallélisme avec la paralysie de l'industrie culturelle et créative suite à la Covid19, certaines mesures urgentes de l'époque pour perfuser ce secteur trouvent encore leur sens notamment :

Créer à l'intention des artistes une banque de crédit culturel, constituée et gérée selon les normes de toute autre institution bancaire et destinée à octroyer des crédits aux artistes et hommes de culture avec des conditions préférentielles.

Et sur le plan extérieur:

L'état doit organiser des structures de contact avec l'extérieur pour la promotion de nos artistes. A cet effet, deux actions doivent être menées par l'Etat. La première consiste à installer dans chaque ambassade zairoise à l'étranger un bureau de promotion artistique conjointement animé par un attaché culturel et l'attaché commercial, en vue de vendre les produits de nos artistes ; la deuxièmement proposition consiste à organiser de grandes expositions d'art dans les pays pour permettre à nos artistes de sortir et d'aller se faire connaître et vendre leurs œuvres.

L'Etat doit associer les artistes aux manifestations commerciales et foraines officielles pour faire connaître et vendre nos produits artistiques.

Les attachés culturels auprès de nos ambassades à l'étranger qui devraient désormais être de véritables professionnels de la culture doivent établir et garder des contacts suivis avec nos artistes et artisans et de faire régulièrement la promotion de ces derniers.

B.J.D/arts.cd

Fausses rumeurs

Tshala Muana est bel et bien vivante



atteintes de coronavirus par les marginaux et leurs fanatiques par effet de masse.

Auteur de plusieurs œuvres à succès, Elisabeth Tshala Muana a totalisé 62 ans, le mercredi 13 mai 2020 dans la méditation forcée due à l'Etat d'urgence en République démocratique du Congo, sa patrie. L'artiste n'a pas encore fait ses adieux à ses fanatiques. Elle compte donner le meilleur d'elle-même jusqu'à ce que son corps lui oblige de prendre congé.

Visite du ministre de la Culture et des Arts

La célèbre chanteuse congolaise Tshala Muana est vivante. Elle n'est ni morte, ni atteinte de la maladie à covid-19 comme l'annonce l'opinion sur les réseaux sociaux. Selon nos sources, Tshala Muana est hospitalisée à Kinshasa, après avoir été victime d'une crise d'hypertension artérielle, comme l'a indiqué son manager Claude Mashala. Ce n'est pas aussi grave, ajoute-t-il, en rassurant les fanatiques de l'artiste que la prise en charge est garantie. Donc, son état est hors du danger.

La mamu nationale, comme aiment bien l'appeler ses fanatiques, travaille sur son prochain album intitulé « Muvingila » dont la sortie est prévue avant la fin de cette année en cours. Comme elle doit passer une bonne période de convalescence et de congé médical, les travaux en studio de cet opus prendront encore du temps.

Signalons que depuis l'avènement de cette pandémie à travers le monde, plusieurs malades, surtout les célébrités sont accidentellement assimilées aux personnes

L'état de santé de l'artiste musicienne Tshala Muana s'améliore, foi du ministre de la Culture et des arts qui lui avait rendu visite lundi 8 mai à l'hôpital où elle est internée depuis quelques jours. « Rien à dramatiser. Tshala Muana est juste malade mais son état s'améliore », explique le ministre Jean-Marie Lukunji.

« Notre compatriote a effectivement de petits soucis de santé, mais ça va déjà », reconnaît le ministre de la Culture et des arts. Mais de quoi souffre-t-elle ? A cette question Jean-Marie Lukunji fait savoir que « le taux du sucre était arrivé jusqu'à 500, mais ça évolue bien puisque c'est maintenant à 300 ».

Le ministre congolais de la Culture et des arts n'a pas voulu se fier aux rumeurs annonçant la mort de Tshala Muana. « Nous avons jugé utile de venir nous-mêmes nous imprégner de l'état de santé de cette artiste de renommée internationale ».

Beni Joël Dinganga

Quand les artistes congolais se lancent dans la lutte contre le racisme

L'industrie culturelle et créative reste à ce jour parmi les plus touchés. Tout est presque aux arrêts suite à la covid19. Depuis mi-mars, les grandes villes n'accueillent aucune activité culturelle publique. Les organisateurs des événements majeurs ont brusquement reporté sine die leurs programmations. Ceux qui tiennent en haleine les grandes vacances sont, eux par contre, aux aguets. Congo Fashion Week (CFW), Kinshasa Jazz, Jazzkif, Red One, African Forum Music, Soirée des arts.cd, Kukiél et ses potes, Festival International de la rumba et de l'élégance (FIRE) ne se sont pas encore prononcés concernant la tenue de l'édition 2020.

Craignant peut-être la contamination lors du rassemblement, Ronsia Kukiélukila met en place un nouveau format pour égayé les amoureux de l'humour. « Kukiél et ses potes » aura lieu cette année mais sous un autre format », dévoile Ronsia Kukiélukila, humoriste congolais et initiateur de « Kukiél et ses potes », rendez-vous annuel de l'hu-

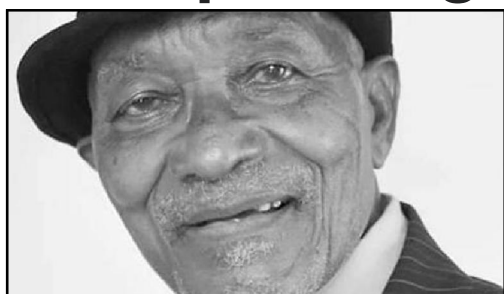
mour. Et d'ajouter que « ça ne sera pas devant un grand public ». Le nouveau concept sera dévoilé bientôt, insiste-t-il. « Nous serons partout et presque nulle part mais ce qui est sûr, nous allons briser nos coutumes habituelles de « Kukiél et ses potes », signale-t-il.

Prévu également au mois de septembre, Kinshasa Jazz est aussi touché par cette incertitude mais son promoteur reste positif. « Certains de nos partenaires sont prêts pour nous accompagner. Voyons l'évolution de la gestion de cette crise mais, je reste positif », Paul Ngoie Leperc, initiateur de Kinshasa Jazz.

Les autres provinces sont aussi concernées. « Il sera difficile cette année. Économiquement, les partenaires n'ont pas une bonne santé financière », reconnaît Billy Makela, l'initiateur de Katanga Awards qui se tient dans la ville de Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga.

B.J.D

Nganga Édo, le doyen de la musique congolaise, n'est plus



de l'autre côté du fleuve, à Léopoldville, dans le mythique Tout Puissant OK Jazz, auprès de Franco, l'autre pilier de la rumba avec Tabu Ley Rochereau. C'est au cours de ces années 1950 que l'attractivité culturelle de Kinshasa s'impose à toutes les capitales africaines tandis que la rumba congolaise dicte sa loi. Avec un

premier cercle, il poursuit l'aventure en créant le tout premier orchestre de Brazzaville lors d'un concert organisé au bardancing « Chez Faignond » de Poto-Poto, l'un des quartiers les plus animés de la capitale congolaise. Très vite, l'orchestre va être la fierté et le porte-étendard, pendant plusieurs années, de la musique congolaise à travers l'Afrique en étant invité lors de nombreuses célébrations tels que le premier Festival mondial des Arts nègres à Dakar en 1966 ou encore le premier festival culturel panafricain d'Alger, en 1969. Ils se sont également illustrés hors des frontières du continent lors d'une tournée à Cuba en 1978.

« Osala ngai nini », « Rosalie

Diop », « Comité Bantou », « Masuwa » : autant de tubes qui auront marqué plusieurs générations de mélomanes du continent. Des mélodies et des textes fidèles au romantisme de la rumba, mais il convient de noter que Les Bantous de la capitale se sont efforcés d'enraciner leurs compositions dans les réalités congolaises. Au cœur de leurs préoccupations : la jeunesse congolaise. Tout au long de leur carrière et de leurs multiples albums, ils ont su interpeller cette jeunesse sur des sujets aussi importants que les valeurs sociales, le progrès, la création permanente, etc. Outre la musique congolaise, Les Bantous ont rapidement maîtrisé la musique du monde dans tous ses contours, salsa, cha-cha-cha, charangas et rumbas.

Au lendemain du décès du patriarche, c'est toute l'Afrique qui lui rend hommage.

avec lepoint.fr

TP Mazembe: Kabaso Chongo a rencontré le Chairman

Le TPM a pris connaissance de certaines informations relayées par les médias laissant penser que le contrat de Kabaso CHONGO arrivait à son terme. La direction du club tient à faire savoir que le contrat de Kabaso CHONGO court jusqu'en septembre 2023. Les deux parties ont échangé ce lundi 8 juin 2020.

Le club a toute confiance en son joueur et compte notamment sur lui pour bâtir une équipe performante pour les saisons à venir. En revanche, le Chairman Moïse KATUMBI a, suite à un tête-à-tête ce lundi 8 juin 2020 avec le joueur, affirmé que le club reste ouvert aux envies de départ du joueur et prêt à le libérer au cas où tout club se mettrait d'accord avec les deux parties : le TPM et Kabaso CHONGO.

Prenant la parole, Kabaso CHONGO s'est excusé auprès du président du club pour cet imbroglio.



glio autour de l'échéance de son contrat. L'international zambien s'est ensuite adressé à toute la famille du TPM pour traduire son attachement et présenter ses ex-

cuses pour tout ce qui s'est raconté dans les médias. Il reste joueur du TPM avec lequel il est lié jusqu'en septembre 2023.

tpmazembe.com

«Pour moi, le Général Amisi n'a pas encore quitté V.Club»

Les problèmes de VClub ont été résolus en famille. Il est vrai que le Général Amisi a dit qu'il était fatigué et voulait prendre sa retraite, annonce qu'il a confirmé en venant voir le président du conseil suprême de l'équipe. Ce dernier a pris bonne note parce qu'il fallait examiner la situation et qu'il n'a le pouvoir d'accepter ou de rejeter une demande de démission cela revenant à l'assemblée gé-

nérale comme l'exigent nos textes. Pour moi, le général Amisi n'a pas encore quitté V.Club parce qu'il n'a pas encore la réponse de l'assemblée ou celle du conseil suprême. Si la solution veut qu'il puisse revenir, nous ne voyons aucun problème parce qu'il a dirigé le club durant 13 ans. La situation est sous examen et nous trouverons une solution durable », a confié André Kimbuta Yango, un des

membres du Conseil Suprême à l'issue de cette réunion.

Après 13 ans à la tête des Dauphins Noirs de Kinshasa, le Général Gabriel Amisi a émis le vœu de ne plus conduire aux rênes de l'équipe. Il a gagné dans l'entre-temps deux championnats et participé à deux finales africaines perdues respectivement face à l'Entente Sportive de Sétif et le Raja de Casablanca.

Michel TOBO

Chine, Barça, Liga... Bakambu parle mercato

Dans un entretien accordé à RFI, Cédric Bakambu fait le point sur sa carrière entre engagement en Chine et désir de retour en Europe.

Resté en France en attendant un feu vert pour rentrer en Chine, Cédric Bakambu en profite pour faire le point sur sa carrière, qui a pris un tour nouveau en janvier 2018, à son départ de Villarreal pour le Beijing Guoan contre un montant record. « La Chine a pour le moment encore ses frontières fermées aux étrangers, je ne peux aller à Pékin, donc j'attends des nouvelles, déclare l'attaquant international congolais à RFI. Mais j'ai envie d'y retourner, depuis décembre ça commence à faire long. Je me suis préparé, je me tiens prêt. J'ai envie de retrouver la compétition, je suis un sportif de haut niveau. Ça me manque, et mon club est là-bas pour le moment. »

Bakambu : « La Chine n'est pas une retraite ! »

Lié au club coaché par Bruno

Genesio jusqu'en décembre 2021, Cédric Bakambu n'écartera pas l'idée d'un retour « en Liga ou en Europe, mais on verra quand ça se fera. J'ai encore un an et demi de contrat à remplir en Chine, je suis bien à Pékin, je le respecterai. » Lui qui fut proche de rejoindre l'hiver dernier le FC Barcelone n'éprouve pas d'amertume face à ce transfert raté. « Il n'y a même pas eu de déception, assure l'ancien Sochalien. Cela aurait été un beau bonus, je ne m'y attendais pas, c'étaient les dernières heures du mercato et j'avais d'autres pistes plus concrètes, mais c'est passé. En



plus, être convoité par le Barça est très flatteur et me motive pour la suite, parce que j'ai toujours dans un coin de ma tête ce come-back en Europe. Savoir qu'une telle écurie me convoitait décuple ma motivation. La Chine n'est pas une retraite, j'ai seulement 29 ans ! » football365.fr

Mbappé reste le footballeur le plus cher de la planète



En temps normal, le marché des transferts est particulièrement complexe à cerner. Mais en cette période inédite de pandémie planétaire qui a mis à l'arrêt pendant plusieurs mois le football mondial, estimer la valeur exacte des joueurs est devenu quasiment mission impossible. Publiée tous les six mois par l'Observatoire du football CIES, la liste des 100 joueurs aux plus hautes valeurs de transfert a une nouvelle fois confirmé la domination incontestable de l'attaquant français du Paris Saint-Germain, Kylian Mbappé.

Mbappé et Griezmann dans le top 10 !

La pandémie du Covid-19 n'aura donc pas eu raison de la valeur de Kylian Mbappé – qui trône sans conteste sur la planète football. Estimée à 265,2 millions d'euros en janvier dernier, la valeur marchande du prodige français de 21 ans n'a pas connu de baisse significative, malgré la pandémie. Six mois plus tard, l'attaquant du Paris Saint-Germain et de l'équipe de France vaut encore 259,2 M€, grâce à son jeune âge et la longueur de son contrat restant (2023). Le natif de Bondy dépasse ainsi le coût record du transfert de Neymar Jr au PSG (222 M€) et devance toujours l'attaquant anglais de Manchester City Raheem Sterling (194,7 M€), le milieu offensif anglais du Borussia Dortmund Jadon Sancho complétant le podium (179,1 M€).

Le top 10 des joueurs les plus cotés est complété par Trent Alexander-Arnold (Liverpool, 171,1 M€), Marcus Rashford (Manchester United, 152,3 M€), Mohamed Salah (Liverpool, 144,9 M€), Sadio Mané (Liverpool, 139,2 M€), Antoine Griezmann (FC Barcelone, 136,4 M€), Alphonso Davies (Bayern Munich, 133,5 M€) et Harry Kane (Tottenham, 118,7 M€). Au total, 22 joueurs sont estimés à plus de 100 millions d'euros.

Par poste, les joueurs les plus chers sont Ederson Moraes (Manchester City) chez les gardiens (86,8 M€), Trent Alexander-Arnold (Liverpool) du côté des défenseurs (171,1 M€), Bruno Fernandes (Manchester United) chez les milieux (104,9 M€) et enfin Kylian Mbappé (PSG) parmi les attaquants (259,2 M€).

La Premier League surreprésentée

En ce qui concerne les championnats, le football anglais écrase littéralement la concurrence avec pas moins de 43 joueurs représentés, dont 6 dans le top 10. Et les jeunes Anglais ont la cote, puisque sur les cinq premiers, quatre viennent d'outre-Manche. C'est deux fois plus que la Liga, deuxième championnat le plus représenté avec 21 joueurs. Antoine Griezmann, huitième, en est le premier étendard. Il est aussi le joueur le plus âgé du top 10 du haut de ses 29 ans. La Bundesliga (16 joueurs) et la Serie A (12 joueurs) se suivent de près. Enfin, la Ligue 1 fait office de lanterne rouge avec huit joueurs au total : Mbappé (PSG, 259,2 M€), Marquinhos (PSG, 89,2 M€), Neymar (PSG, 82,7 M€), Houssem Aouar (Lyon, 69,2 M€), Victor Osimhen (Lille, 64,3 M€), Moussa Dembélé (Lyon, 54,2 M€), Marco Verratti (PSG, 50,8 M€), et Jonathan Ikone (Lille, 49,1 M€).

Un algorithme qui pose question

Créé en 2005 par Dr. Raffaele Poli et Dr. Loïc Ravenel, l'Observatoire du football CIES se compose de quatre chercheurs spécialisés dans l'analyse statistique du football. Pour établir ce prestigieux classement, l'Observatoire du football CIES s'est basé sur plusieurs critères, comme l'âge, la durée du contrat, le potentiel, mais aussi l'inflation du marché et l'intérêt des clubs. Toutefois, l'algorithme utilisé affiche des résultats parfois étonnants qui remettent en question la fiabilité de la méthode employée par les chercheurs suisses.

Ainsi, à la surprise générale, Neymar Jr (82,7 M€) réalise une chute vertigineuse passant de la 19^e à la 37^e place du classement, derrière Clément Lenglet (FC Barcelone) et Mikel Oyarzabal (Real Sociedad). De même, la légende du FC Barcelone Lionel Messi n'est qu'à la 21^e place (100,1 M€). À un an de la fin de son contrat avec le club catalan et à presque 33 ans, la Pulga voit son prix chuter. Enfin, Cristiano Ronaldo est 70^e de ce classement (62,8 M€), devancé par Victor Lindelöf (Manchester United). Seul petit lot de consolation, l'attaquant portugais est le joueur le plus âgé du top 100 (35 ans). Des estimations pour le moins surprenantes.

lepoint.fr

Barcelone : Lionel Messi ferait encore le forcing pour Neymar !

Désireux de faire revenir Neymar (PSG), les dirigeants du FC Barcelone peuvent compter sur la pression de Lionel Messi afin de faire revenir le Brésilien. Comme l'explique UOL Esporte, Lionel Messi et Luis Suarez feraient le forcing auprès du Barça pour le grand retour de Neymar. Et les deux stars de Barcelone, comme l'ensemble du vestiaire, auraient pris une grande décision afin de garder espoir dans ce dossier en acceptant de baisser leur salaire : 70% pendant trois mois, sur la base de la période de quarantaine imposée par le gouvernement espagnol, le club pouvant économiser 35M€. Des indices de taille sur l'éventuel transfert de Neymar à Barcelone. le10sport.com

Chaude alerte

Kinshasa : Explosion en l'air !

Kinshasa a enregistré hier mardi 9 juin 2020, la première manifestation publique depuis la proclamation de l'état d'urgence sanitaire consécutif à la pandémie du coronavirus qui secoue le pays depuis le 10 mars dernier. Cette première manif est l'œuvre des vendeurs du Marché central de Kinshasa qui réclament la réouverture de ce lieu de négoce fermé depuis le 6 avril concomitamment avec le confinement de la Gombe, municipalité dans lequel il se trouve. Deux mois après, et avec la 4^{ème} prolongation de l'état d'urgence, les vendeurs ne tiennent plus le coup, et tous les ressorts psychologiques semblent brisés devant l'incertitude sur la date du retour au lieu de travail.

A cela se greffe la brève cacophonie enregistrée dans les prises de position du ministre de l'Intérieur et du gouverneur de la capitale. On le sait, alors que Gilbert Kakonde avait invité Gentiny Ngobila à suspendre les travaux de réhabilitation engagés au Marché central, ce dernier jurait ne pas s'incliner, invitant le ministre à « aller construire sa ville où il veut ». L'opportunité était offerte au

gouverneur le samedi dernier. En l'occasion de l'inauguration du marché provisoire d'Itaga, il a prévenu que le Marché central ne sera ouvert que lorsque les travaux de réhabilitation lancés seront achevés. « *Que celui qui n'est pas d'accord aille faire sa ville où il veut* », avait déclaré le gouverneur Ngobila.

Cela aurait-il creusé davantage le désespoir des vendeurs ? En tout cas ils étaient nombreux hier munis de sifflets, branchages d'arbre... devant les barrières policières érigées depuis avril pour filtrer les entrées dans la commune de la Gombe. Plus le temps passait, plus la menace gonflait obligeant les policiers à recourir aux grenades lacrymogènes pour disperser la foule. Comme à l'accoutumée, le bilan est contradictoire et peut-être ne sera jamais définitif. Selon des manifestants, la police aurait recouru à des balles réelles qui ont tué une personne dont l'identité ne pouvait être connue au moment de la débâcle. Par contre, le général Sylvano Kasongo parle de 2 morts ; le chef de la police-ville de Kinshasa s'empresse de préciser que ces cas déplorables sont dus à l'électrocution. Selon lui les



victimes, dans la panique générale, auraient piétiné des câbles électriques, très souvent nus et à même le sol.

Chaude alerte

Qu'à cela ne tienne, la manif des vendeurs est l'expression publique du sentiment qui enfle dans les cœurs de nombreux Kinois. Après plus de deux mois d'inertie, la majorité ploie dans une sécheresse indescriptible : pas de nourriture, pas de frais de loyer, pas de frais des soins de santé... Le calvaire est total, alors que les mesures devant vaincre la pandémie dans un bref délai ne sont ni visibles ni convaincantes. Partout, il se chuchote l'explosion des nerfs pour se jeter dans

la rue avec violence.

Vu sous cet angle, la mesure du ministre de l'Intérieur semble salubre en ce qu'elle permet de désamorcer la bombe qui couve au sein de la grande masse. Sans reprise des activités dans les délais les plus brefs, les Kinois risquent de craquer, et donc d'exploser avec des conséquences insoupçonnées. D'où tout l'intérêt pour les pouvoirs publics d'imaginer une autre formule de gestion de la crise sanitaire dont on ne note aucune avancée, ni dans sa maîtrise ni dans la prise en charge. Au contraire, la gestion actuelle nourrit des conjectures auxquelles on apporte aucun démenti concret alors que le nombre de contaminés et de décès garde la spirale exponentielle.

LR

Le gouverneur Gentiny Ngobila :

D'ici à une semaine, Gombe pourra être déconfinée



Le gouverneur de la ville Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka annonce le déconfinement de la commune de la Gombe et de toute la capitale d'ici à une semaine.

Selon le Chef de l'exécutif provincial, depuis le début de la pandémie de la Covid-19, l'économie va très mal et la population de Kinshasa attend voir son déconfinement.

« Le vice-ministre de la Santé et le Professeur Muyembe nous ont fait la situation épidémiologique du pays. En suite, nous avons examiné la situation liée au déconfinement de tout le pays et de la commune de la Gombe. Le Premier ministre nous a demandé d'approfondir encore la question. Je pense que nous allons travailler avec la FEC, qui a des éléments à nous donner. Dans très peu de temps, on va pouvoir déconfiner à condition de respecter les mesures barrières. Je pense que dans l'avenir, les Congolais, les Kinois doivent devoir apprendre à vivre avec

cette maladie (...). Le déconfinement de Gombe, de la ville de Kinshasa, ce n'est qu'une question de temps. Je pense que d'ici 4 ou 5 jours on va pouvoir donner la bonne nouvelle. Nous savons que les Kinois attendent cette bonne nouvelle là puisque l'économie est au plus mal », a annoncé Gentiny Ngobila à la sortie de la réunion avec l'équipe de riposte.

La commune de la Gombe, ancien épiscopat de la pandémie de la Covid-19 à Kinshasa est confinée depuis le 6 avril dernier pour 2 semaines. Depuis, le centre ville de la capitale congolaise est confiné mais avec allègement de quelques mesures.

Des dizaines de personnes ont manifesté ce mardi 9 juin dans la commune de Kinshasa, réclamant la réouverture du marché central de Kinshasa fermé suite au confinement de la commune de la Gombe et des travaux qui doivent s'y dérouler, d'après Gentiny Ngobila, gouverneur de la ville.

Démocratie à reculons

CENI : le FCC veut le statu quo

Conformément à la Constitution et aux statuts de la CENI, le président de la centrale électorale nationale s'en est remis à L'Assemblée nationale pour le renouvellement du Bureau. Il ressort des cogitations que le poste de président revient à la société civile. La majorité au parlement occupant celui de premier vice-président. Rien de nouveau jusque-là. On note, selon des sources crédibles, que les confessions religieuses, catholique et protestante, ont convergé sur le choix de la personne à placer à la tête de la CENI : Cyrille Eboto. L'équation corse cependant quant à l'impératif du renouvellement des animateurs du secrétariat technique. Selon les mêmes sources, la majorité au parlement entreprend de maintenir la même équipe qui a piloté les opérations électorales de 2011 et 2018.

Cela aurait pu faire l'avantage de

l'expérience des agents ayant conduit 2 cycles électoraux. Hélas, dans le cas de la RDC, les deux cycles connus ont été émaillés d'actes de fraude intense au point de mettre en péril la crédibilité des élections présidentielles, voire législatives connues jusque-là. Ce faisant, il s'impose un besoin impérieux d'inoculer aux opérations électorales congolaises une bonne dose de transparence que ne peut assumer que le renouvellement du personnel. Auquel il est nécessaire d'inclure des représentants d'autres forces politiques et sociales. Autrement, ce serait faire le d'une fraude lors des joutes prévues en 2023, avec éventuellement des conséquences pas rassurantes pour le pays. Le vœu de tous est de voir la démocratie se consolider en RDC. A quoi rime l'alternance sans transparence ?

LR